

# Schéma départemental des services aux familles 2017-2020

**Département  
des Ardennes**

# SOMMAIRE

<b>I – PREAMBULE .....</b>	<b>5</b>
<b>II – ELEMENTS DE DIAGNOSTIC.....</b>	<b>7</b>
<b>III – ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....</b>	<b>34</b>
<b>IV – FICHES ACTIONS PARENTALITE .....</b>	<b>35</b>
<b>IV.1 – Axe 1 – Accompagner les parents et les reconnaître dans leur rôle de premier éducateur de leurs enfants .....</b>	<b>36</b>
<b>IV.1.1 – Coordonner les actions des travailleurs sociaux des différentes institutions .....</b>	<b>36</b>
<b>IV.1.2 – Faire converger les halte-jeux et les Lieux d’Accueils Enfants Parents (LAEP) .....</b>	<b>37</b>
<b>IV.1.3 – Assurer la promotion des ludothèques, leur développement sur les territoires et améliorer leur fréquentation par familles .....</b>	<b>38</b>
<b>IV.1.4 – Poursuivre le déploiement des Contrats Locaux d’Accompagnement à la Scolarité (CLAS) .....</b>	<b>39</b>
<b>IV.1.5 – Promouvoir les dispositifs d’aides aux vacances familiales .....</b>	<b>40</b>
<b>IV.2 – Axe 2 – Coordonner l’action des acteurs intervenant dans le domaine de la parentalité et améliorer leur lisibilité .....</b>	<b>41</b>
<b>IV.2.1 – Promouvoir le service de Médiation familiale afin de développer ce service aux familles .....</b>	<b>41</b>
<b>IV.2.2 – Mobiliser l’aide à domicile .....</b>	<b>42</b>
<b>IV.2.3 – Soutenir les parents d’enfants handicapés.....</b>	<b>43</b>
<b>IV.2.4 – Création d’un label « réseau parents 08 » .....</b>	<b>44</b>
<b>IV.2.5 – Mettre en ligne le portail « Parents08 » .....</b>	<b>45</b>
<b>IV.2.6 – Soutenir les parents dans l’accès aux outils numériques et leur permettre d’accompagner leurs enfants dans leur utilisation.....</b>	<b>46</b>
<b>IV.2.7 – Renforcer la professionnalisation des acteurs intervenant auprès des familles .....</b>	<b>47</b>
<b>V – FICHES ACTIONS ENFANCE.....</b>	<b>48</b>
<b>V.1 – Axe 1 – Favoriser l’accès aux différents modes d’accueil pour tous ....</b>	<b>49</b>

V.1.1 – Promouvoir le développement des places d’accueil dans les zones Déficitaires .....	49
V.1.2 – Favoriser la mobilité des parents vers les dispositifs existants, notamment l’accès aux familles en démarche d’insertion sociale et/ou professionnelle .....	50
V.1.3 – Favoriser l’accueil des enfants en situation de handicap ou avec des besoins Particuliers .....	51
<b>V.2 – Axe 2 – Développer la qualité de l’Accueil (collectif et individuel).....</b>	<b>52</b>
V.2.1 – Développer la formation et le partage de pratiques entre les différents Professionnels et acteurs de la petite enfance .....	52
V.2.2 – Améliorer la transition entre les modes d’accueil et l’école .....	53
V.2.3 – Optimiser l’accompagnement, le contrôle et le suivi des structures/et des assistants maternels.....	54
<b>V.3 – Axe 3 – Optimiser la coordination des acteurs et le travail en réseau ...</b>	<b>55</b>
V.3.1 – Formaliser la coordination des acteurs Caf/MSA/CD et autres partenaires .....	55
V.3.2 – Promouvoir le développement des relais d’assistants maternels.....	56
V.3.3 – Mettre à jour l’information sur les structures et services et identifier les organismes Ayant besoin de cette information .....	57
<b>VI – FICHES ACTIONS JEUNESSE.....</b>	<b>58</b>
<b>VI.1 – Axe 1 – Co-éduquer .....</b>	<b>59</b>
VI.1.1 – Améliorer la qualité éducative en ACM (Accueil Collectif de Mineurs) .....	59
VI.1.2 – Développer et renforcer les compétences théoriques et pratiques des animateurs/animateuses du département .....	61
<b>VI.2 – Axe 2 – Ouvrir le champ des possibilités .....</b>	<b>63</b>
VI.2.1 – Favoriser la mobilité – « 8 puissance 8 » ou « Ardennes puissance 8 » .....	63
<b>VI.3 – Axe 3 – « La Fabrik de la Paix» .....</b>	<b>65</b>
VI.3.1 – La lutte contre les discriminations .....	65
<b>VI.4 – Axe 4 – Promeneurs du Net .....</b>	<b>67</b>
VI.4.1 – Prévention des conduites à risques.....	67
<b>VII – GOUVERNANCE ET INDICATEURS .....</b>	<b>69</b>

# SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

Le présent schéma départemental des services aux familles est signé pour la période 2017-2020, entre :

**L'Etat**, représenté par Monsieur Pascal JOLY, Préfet des Ardennes,

**L'Education Nationale**, représentée par le directeur académique des services de l'Education Nationale, Monsieur Didier DELERIS,

**Le Conseil départemental des Ardennes**, représenté par son président Monsieur Benoit HURE,

**La Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes**, représentée par le Président de son Conseil d'Administration Monsieur Freddy SEGARD, et son directeur Monsieur Guillaume MOREL,

**La Mutualité Sociale Agricole Marne Ardennes Meuse**, représentée par le président de son Conseil d'Administration Monsieur Philippe MENNESSON, et son directeur Monsieur Hubert BRUNEEL, directeur,

**L'Union Départementale des Associations Familiales des Ardennes**, représentée par son président Monsieur Bernard LAPLACE,

**La Communauté d'agglomération Ardenne Métropole**, représentée par son président Monsieur Boris RAVIGNON,

**La Communauté de communes Ardennes Rives de Meuse**, représentée par son président, Monsieur Bernard DEKENS,

**La Communauté de communes Vallées et plateaux d'Ardennes**, représentée par son président Monsieur Régis DEPAIX,

**La Communauté de communes Portes du Luxembourg**, représentée par son président Monsieur Daniel GILLET,

**La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise**, représentée par son président Monsieur Francis SIGNORET,

**La Communauté de communes du Pays Rethélois**, représentée par son président Monsieur Renaud AVERLY,

**La Communauté de communes des Crêtes Préardennaises**, représentée par son président Monsieur Bernard BLAIMONT,

**La Communauté de communes Ardennes Thiérache**, représentée par son président Monsieur Miguel LEROY.

# I - PREAMBULE

Les services d'accueil du jeune enfant, ceux en direction de la jeunesse et de soutien à la parentalité connaissent un développement marqué depuis plusieurs années. Ils sont de puissants supports au développement de politiques éducatives locales pour accompagner les mutations de la société. A ce titre ils apparaissent comme des investissements d'avenir majeurs.

Ces services, dans leur diversité, présentent aujourd'hui de fortes inégalités d'accès pour les familles. Ainsi, selon les départements, le nombre de places d'accueil s'étend de 9 à 86 pour 100 enfants de moins de 3 ans et l'offre de médiation familiale varie du simple au triple à nombre de divorces équivalent. Ces inégalités départementales se doublent d'inégalités infra-départementales tout autant significatives et parfois même encore plus prononcées.

Ces constats, largement partagés par l'ensemble des acteurs, ont conduit le Gouvernement à la nécessité de réformer les modalités de gouvernance de la petite enfance et du soutien à la parentalité, et impulser une nouvelle dynamique partenariale. Dans un objectif de conciliation de la vie familiale et professionnelle et de facilitation du retour vers l'emploi des personnes qui en sont privées, cette nouvelle dynamique doit permettre de développer les services aux familles, en créant 275 000 nouvelles solutions d'accueil du jeune enfant et de nouvelles actions de soutien à la parentalité sur la période 2014-2017, et de lutter ainsi contre les inégalités, sociales et territoriales, d'accès aux services d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité. En effet, même si elles n'ont pas la même ampleur, les politiques en matière d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité obéissent à une même logique de services aux familles, mobilisent les mêmes institutions et le plus souvent les même élus et acteurs locaux.

Au vu de la proximité des acteurs et des synergies souhaitables entre ces deux types de services aux familles, le comité interministériel de modernisation de l'action publique (CIMAP) a arrêté le 17 juillet 2013, les principes de cette réforme de la gouvernance qui repose sur :

- un regroupement des instances locales de gouvernance (commissions départementales d'accueil du jeune enfant et coordinations départementales de soutien à la parentalité) au sein de commissions départementales des services aux familles,
- l'élaboration concertée d'un schéma départemental des services aux familles.

Pour préparer la mise en place de cette nouvelle organisation, le dispositif a été préfiguré, dans 16 départements puis généralisé à l'ensemble du territoire via la circulaire Direction Générale de la Cohésion Sociale du 22 janvier 2015 relative à la mise en œuvre des schémas départementaux de service aux familles.

Dans les Ardennes, différents partenariats existaient en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant, notamment à travers la Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant et le Comité Départemental de Soutien à la Parentalité.

Les constats et les actions prévus dans le cadre du schéma sont partagés par les partenaires signataires, et des actions sont déjà mises en œuvre au travers, par exemple, des projets sociaux de territoires initiés par le Conseil départemental, ou dans le cadre de la mise en œuvre de la convention d'objectifs et de gestion de la branche famille.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma départemental des services aux familles est ainsi une opportunité forte pour consolider et renforcer cette dynamique partenariale, dans l'objectif de poursuivre la correction des inégalités territoriales et sociales en matière d'accès aux services. Le schéma ainsi construit rappellera le caractère universel des dispositifs qu'il porte et le fait que ces derniers sont accessibles à tous.

Si le département des Ardennes se caractérise par un taux de couverture inférieur à la moyenne nationale pour l'accueil du jeune enfant (51 % contre 54 % en 2012), de fortes disparités infra départementales sont recensées (le taux de couverture varie de 38 à 77 % selon les intercommunalités). Ces inégalités se retrouvent également en matière de dispositifs d'accompagnement à la parentalité. Enfin, le département des Ardennes se caractérise par une précarité marquée, et un nombre élevé de familles monoparentales.

Les partenaires souhaitent faire de ce schéma un outil permettant de partager à la fois une même ambition et des objectifs précis de développement de l'offre en matière d'accueil de la petite enfance et de soutien à la parentalité sur l'ensemble du territoire et de planifier et programmer des actions. Ils ambitionnent, également, à travers le schéma de situer l'action en faveur de l'accueil de la petite enfance et du soutien à la parentalité dans une continuité d'intervention auprès des familles. Ce schéma s'inscrit dans une démarche dynamique, reposant sur une logique de veille permanente et d'approfondissement de la connaissance afin de prendre en compte la réalité de la situation des familles notamment les plus vulnérables, et pragmatique, mobilisant tous les acteurs de territoire concernés. La démarche s'inscrit en complémentarité avec les autres schémas (COG de la branche famille, Schéma enfance famille du Conseil Départemental, Plan départemental de lutte contre la précarité et pour l'inclusion sociale...). La réussite de ce schéma repose sur une gouvernance partagée permettant la mobilisation et la collaboration des différents acteurs, autour d'objectifs et actions partagés, par la mobilisation de ressources adaptées, dans le respect des compétences et moyens de chacun.

## II – ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Préalablement à la signature du SDSF, un diagnostic a été établi en 2015 par la Caf, sur la base des données Caf et des données Insee les plus actualisées. Le Conseil départemental a par ailleurs apporté sa contribution dans l'élaboration de ce document, dont une synthèse apparaît ci-dessous.

Ce diagnostic fait ressortir des caractéristiques, qui vont permettre de dégager des orientations stratégiques pour le SDSF. Celles-ci sont de deux ordres :

- des données démographiques et géographiques propres au département,
- les offres de service déjà existantes dans les domaines de l'enfance, de la parentalité, de la jeunesse : les points forts et les pistes d'amélioration pour le département des Ardennes.

Les données au niveau des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) reprennent le découpage en vigueur avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### 1) Des données démographiques et géographiques

Le département des Ardennes est essentiellement rural et très étendu. La population est en diminution constante avec une baisse des naissances depuis 2007 d'une part, marqué par son vieillissement d'autre part.

La population des Ardennes montre des signes de fragilité : précarité, monoparentalité notamment, à des degrés divers selon les EPCI. Il conviendra d'apporter une réponse particulière aux personnes fragilisées. Par ailleurs, le SDSF doit contribuer à répondre à l'enjeu majeur de l'attractivité des territoires.

### 2) Les offres de service à destination des familles dans les Ardennes

Le département des Ardennes présente l'avantage majeur de disposer d'un réseau partenarial qui fonctionne plutôt bien. Les administrations, telles les services de la Caf, de l'Etat, du Conseil départemental, de la direction départementale des services de l'Education nationale se connaissent et ont développé des instances de travail sur lesquelles le SDSF pourra utilement s'appuyer (Codaje, CDSP par exemple). Il en va de même avec le tissu associatif, à l'échelon local et départemental.

Cela étant, le département est marqué par un déséquilibre significatif : le sud du département se singularise par une offre de service globalement moindre que sur le reste des Ardennes, notamment avec une absence de services autour de Rethel, qui de surcroît est le seul territoire « politique de la ville » ne disposant pas de centre social.

A l'échelon des territoires, trois d'entre eux doivent être classés comme prioritaires dans le développement des services aux familles : le Pays rethélois (centre social, accueil petite enfance), la Communauté de commune des Crêtes pré-ardennaises, la Communauté d'agglomération (Relais assistantes maternelles).

Enfin, certains services restent notamment sous-développés à l'échelon du département :

- Les établissements d'accueil du jeune enfant : à quelques exceptions près, le département reste globalement sous-doté avec un taux de couverture inférieur à la moyenne nationale, mais plus particulièrement sur les territoires Nord-Ardenne Thiérache et Portes du Luxembourg.
- Une répartition déséquilibrée des structures d'animation de la vie sociale : une forte concentration dans le nord du département, en particulier le long de la vallée de la Meuse, et un nombre insuffisant de structures dans le sud du département, surtout autour de Reethel,
- Un seul Relais assistantes maternelles dans la communauté d'agglomération, et qui ne couvre pas les villes de Sedan et Charleville-Mézières.
- Une seule association de Médiation familiale, basée à Charleville, et qui assure quelques permanences à Sedan,
- Une baisse de fréquentation des Aish, d'autant plus marqué dans la tranche d'âge des 12-17 ans.

# GENERALITES

## 1. Un département qui perd de la population (Insee)

	Population municipale		Taux annuel moyen d'évolution (%)			
	2012	2007	2007 - 2012	Dû au solde naturel	Dû au solde apparent	Nombre de communes
Ardennes	282 778	284 749	-0,1	0,2	-0,3	463
Aube	305 606	300 840	0,3	0,3	0,0	433
Marne	568 750	566 491	0,1	0,4	-0,3	620
Haute-Marne	182 136	187 407	-0,6	0,0	-0,6	438
<b>Champagne-Ardenne</b>	<b>1 339 270</b>	<b>1 339 487</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>-0,3</b>	<b>1 954</b>

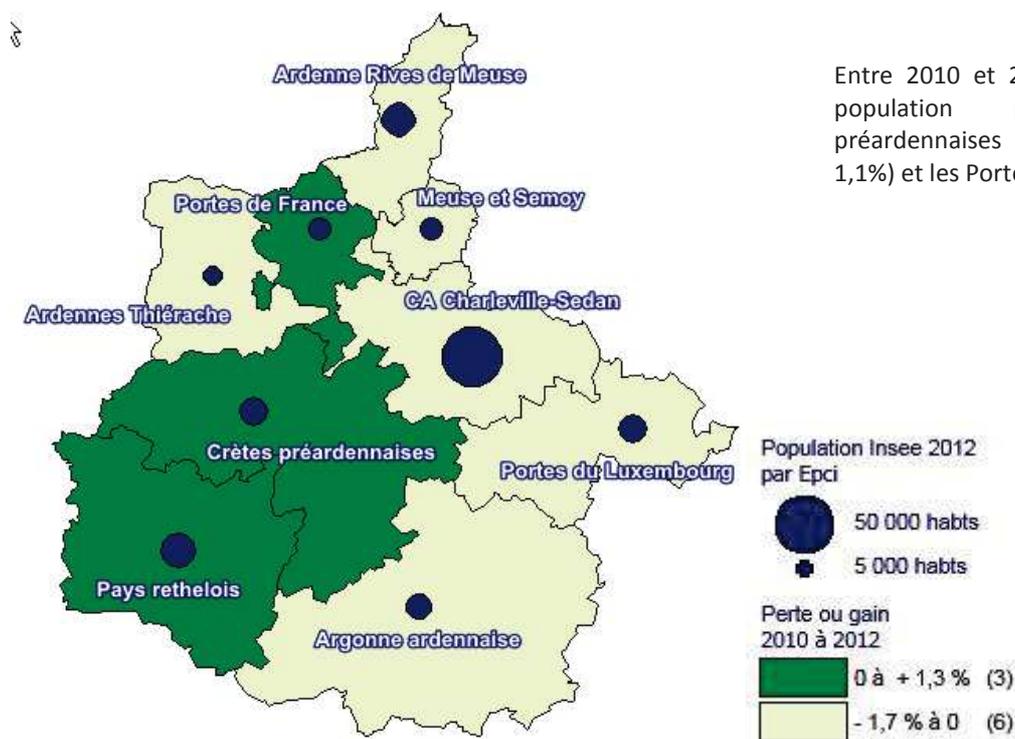
Selon une estimation de l'INSEE, le département des Ardennes serait le 9<sup>ème</sup> département de France métropolitaine à perdre le plus d'habitants, alors qu'il était cependant situé à la 5<sup>ème</sup> place sur la période 2006 – 2010. Près d'1/4 de la population est concentrée sur les 2 communes de Charleville-Mézières et Sedan.

### Les EPCI et Communauté d'agglomération :

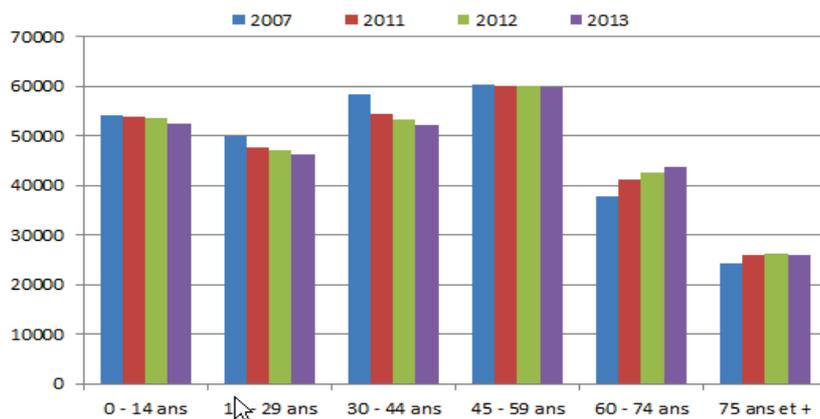
Les Ardennes comptent 8 Epci + 1 Communauté d'agglomération depuis 2014.

Le nombre de communes par Epci varie de 9 à 100 et l'étendue géographique est elle aussi très diverse.

Près de 47% de la population vit sur la Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières-Sedan qui regroupe 65 communes :



## 2. Un département qui vieillit (Insee)



Depuis 2007 à minima, les tranches d'âge de 0 à 44 ans sont de moins en moins importantes, à l'opposé des plus de 60 ans, la tranche intermédiaire restant stable.

% sur le total	< 30 ans	> 60 ans
2007	36,5%	21,7%
2012	35%	24,7%

## 3. Un contexte économique dégradé (Insee)

Le taux d'actifs ayant un emploi par Epci :

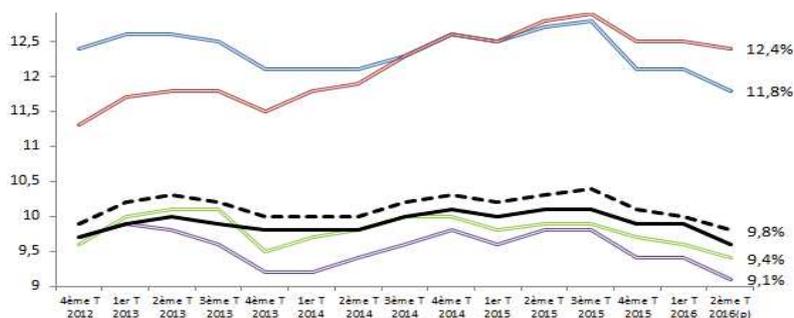


Sur le département, 58,9% des 15 - 64 ans ont un emploi (contre 61,8% sur la région Champagne-Ardenne et 63,7% en France métropolitaine).

Ce taux est très hétérogène au sein des Epci puisqu'il varie de 53% sur Meuse et Semoy à 65% sur les Crêtes préardennaises et le Pays rethélois.

Ce taux se calcule sur l'ensemble de la population des 15 - 64 ans.

Le taux de chômage BIT et localisé :



Sur ces 5 années, le taux de chômage s'est déjà stabilisé dans les Ardennes puis a diminué, variant de 12,4% à 11,8%.

Depuis le 3<sup>ème</sup> trimestre 2014, l'Aube a rejoint les valeurs des Ardennes, pour les dépasser par la suite.

Le taux de chômage BIT et localisé :

$$\text{Taux} = (\text{Actifs avec emploi de 15-64 ans} / \text{Total 15-64 ans}) \times 100$$

# LA PARENTALITE

## 1. Les territoires et leurs caractéristiques principales

Les enfants de moins de 18 ans par tranche d'âge et par EPCI :

Epci	0 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 17 ans	Total enfants < 18 ans	% 0 - 18 ans
Ardennes Thiérache	743	681	1 008	2432	4%
Crêtes préardennaises	1 690	1544	1 923	5157	8%
Ardenne Rives de Meuse	1 960	1729	2 438	6128	10%
Portes de France	1 008	910	1 252	3170	5%
CA-CM-Sedan	9 227	7878	11 555	28660	45%
Meuse et Semoy	917	855	1 168	2940	5%
Portes du Luxembourg	1 526	1376	1 919	4821	8%
Argonne ardennaise	1 188	1070	1 531	3789	6%
Pays rethélois	2 401	2054	2 577	7032	11%
<b>Total département</b>	<b>20 661</b>	<b>18097</b>	<b>25 371</b>	<b>64129</b>	<b>100%</b>

En 2012, 45% des enfants de moins de 18 ans habitent sur la Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières-Sedan, avec très loin derrière le Pays rethélois (11%) puis Ardenne Rives de Meuse (10%).

L'évolution de la part d'allocataires avec enfants par Epci de 2010 à 2014 :

Epci	Part des familles		Evolution en nb de points
	2010	2014	
CA Charleville-Mézières - Sedan	51,7%	49,5%	-2,2
Ardennes Rives de Meuse	60,7%	54,9%	-5,8
Ardennes Thiérache	71,5%	68,5%	-3
Argonne ardennaise	63,9%	63,4%	-0,5
Crêtes préardennaises	72,5%	76,1%	+3,6
Portes du Luxembourg	68,3%	66,2%	-2,1
Pays rethélois	68,2%	70,8%	+2,6
Meuse et Semoy	65,3%	57,8%	-7,5
Portes de France	75,3%	69,6%	-5,8
<b>Total</b>	<b>58,8%</b>	<b>56,8%</b>	<b>-2</b>

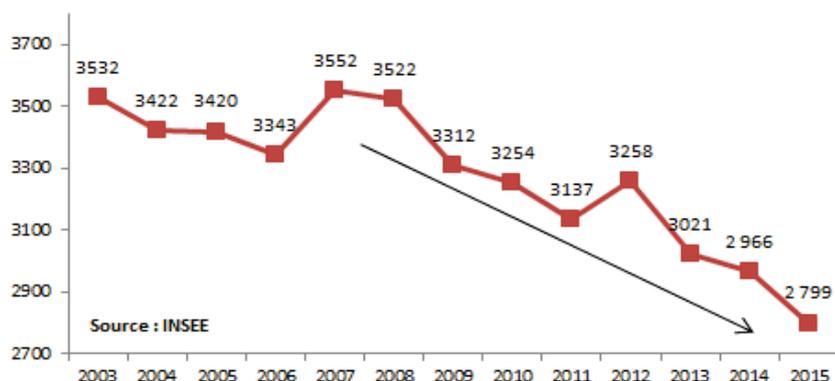
En 4 ans, le nombre d'allocataires s'est stabilisé sur le département (+ 0,1 %), à l'inverse des allocataires avec enfants (- 3,3 %).

Cette évolution est très hétérogène d'un Epci à l'autre : seuls les Crêtes préardennaises et le Pays rethélois ont vu les allocataires avec enfants progresser, alors qu'ils ont perdu des allocataires. A l'opposé, des Epci d'Ardenne Rives de Meuse et de Meuse et Semoy.

## 2. Les besoins d'accompagnement à la parentalité

L'évolution du nombre de naissances domiciliées de 2003 à 2015 (INSEE) :

Depuis 2009, le nombre de naissances domiciliées dans les Ardennes est en constante diminution (hormis en 2012).



Les certificats de santé et les déclarations de grossesse (Conseil départemental) :

2 871 certificats de santé et 2 920 déclarations de grossesse ont été reçus en 2014.

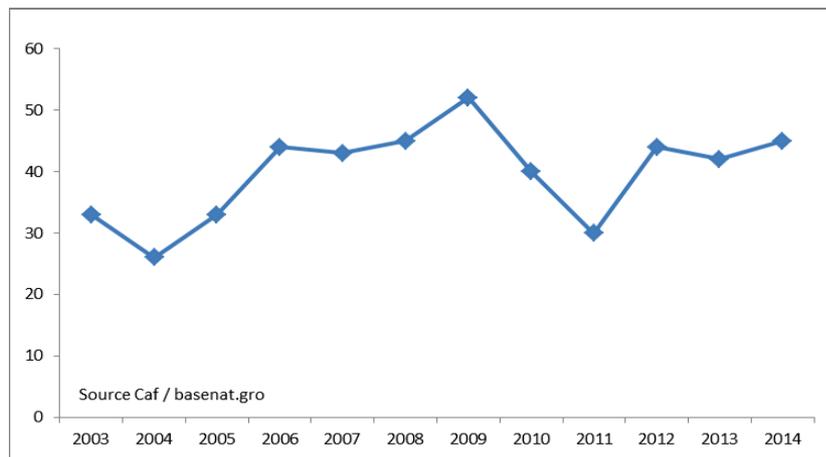
Il est à noter que 35 mères sont mineures au moment de la naissance de leur enfant.

Les taux sont très homogènes au sein des Epci.

50 % de ces séparations concernent des allocataires habitant sur la CA de Charleville-Mézières-Sedan.

L'évolution du nombre de déclarations de grossesses multiples

Ces effectifs sont très faibles, avec une moyenne annuelle de 44 familles de 2012 à 2014.



La part des familles allocataires avec au moins un enfant de 0 – 5 ans en 2014 par Epci

$$\text{Taux} = (\text{Nb allocataires avec enfants} < 6 \text{ ans en 2014} / \text{Nb allocataires avec enfants en 2014}) \times 100$$



Taux départemental : 46,4 %

Taux familles avec enfants 0 - 5 ans (sur familles avec enfants - source CAF 2014)

- 50,4 % (1)
- 47,3 à 50,4 % (2)
- 46,1 à 47,3 % (2)
- 45,7 à 46,1 % (2)
- 45,3 à 45,7 % (2)

Nb enfants 0 - 5 ans (source CAF 2014)

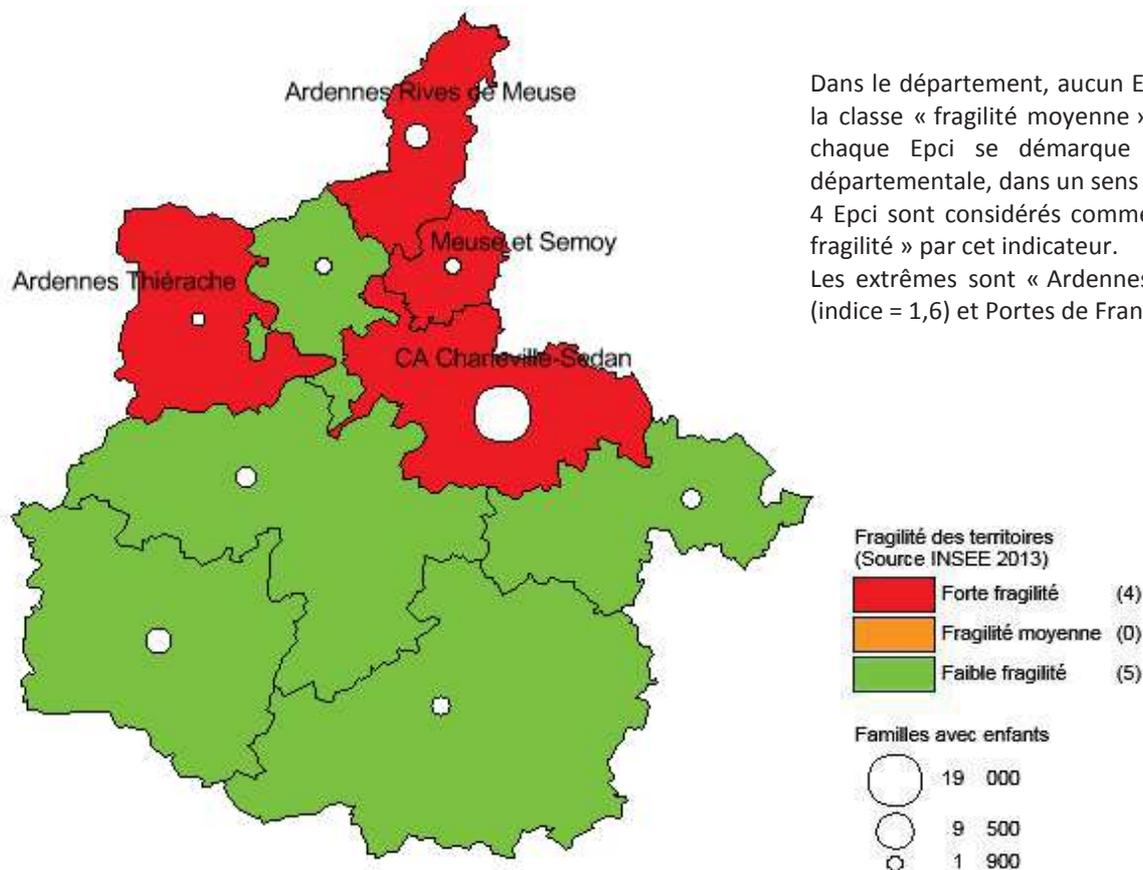
- 6 200
- 3 100

## La part de séparations parmi les couples allocataires avec enfant(s) à charge en 2014

	Nb séparations	Taux
Département	897	4%

### L'indicateur de « fragilité » calculé par l'Insee :

Un indicateur synthétique composite a été créé par l'Insee. Si l'indicateur est proche de 0, le territoire a des caractéristiques de fragilité égales à la moyenne du département. S'il est inférieur à 0, le territoire a des caractéristiques de fragilité inférieures à la moyenne départementale et inversement.

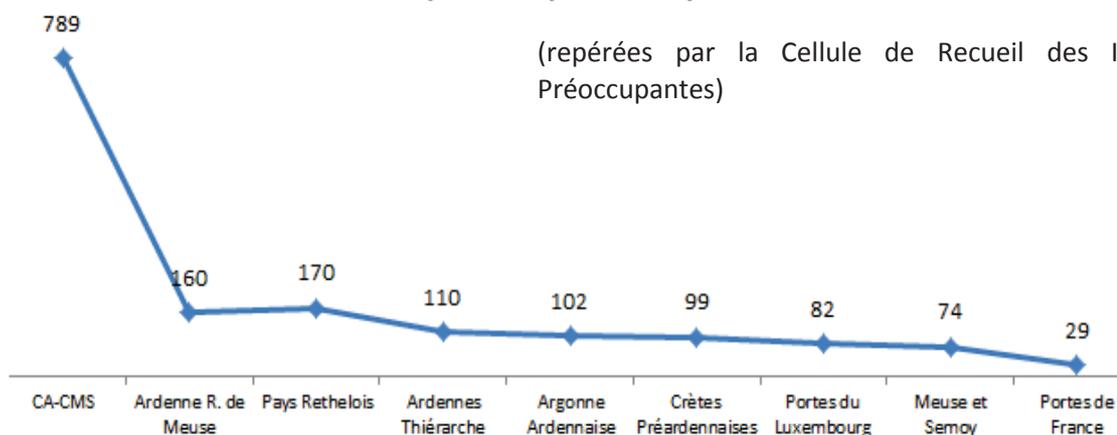


### Les parents mineurs

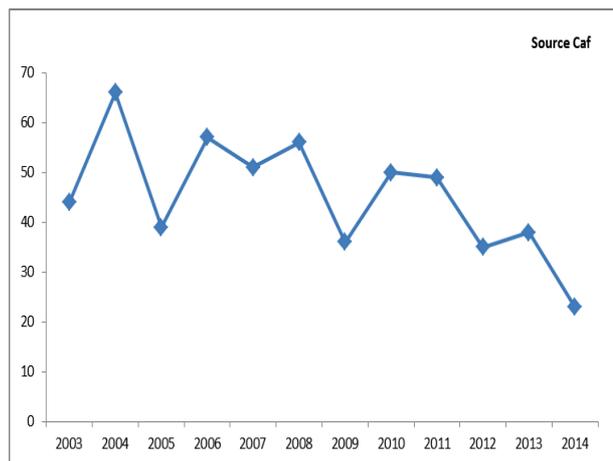
Au 31 décembre 2014, 31 allocataires sont des parents de moins de 18 ans. 13 d'entre eux sont monoparents et 29 % habitent sur Charleville-Mézières ou Sedan.

### Les informations préoccupantes par Epci en 2015 (Conseil Départemental :

#### Nombre d'informations préoccupantes en 2015 (Conseil départemental)

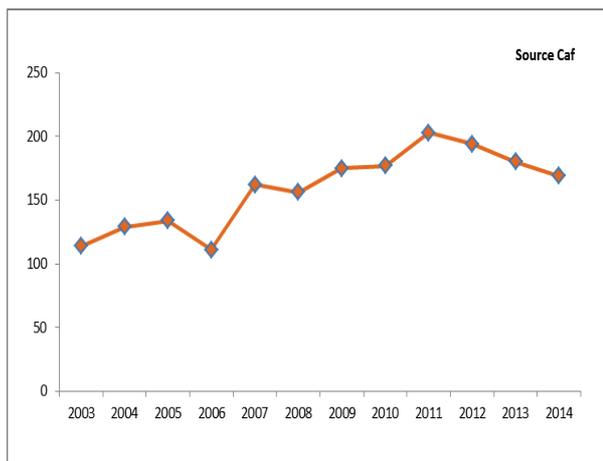


Evolution du nombre de décès  
d'enfants < 20 ans :



On dénombre 23 décès d'enfant de moins de 20 ans en 2014, dont la moitié avaient moins d'1 an et 6 étant morts-nés.

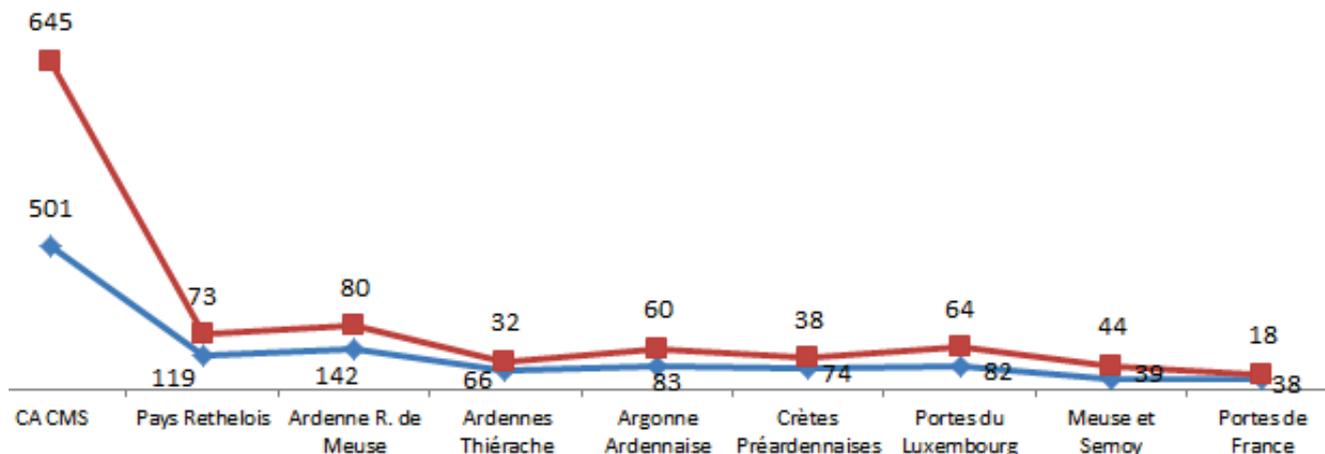
Evolution du nombre de décès  
de conjoint ayant des enfants :



En 2014, 2/3 des décès d'allocataires avaient des enfants à charge. 48% de ces décès concernaient des familles nombreuses.

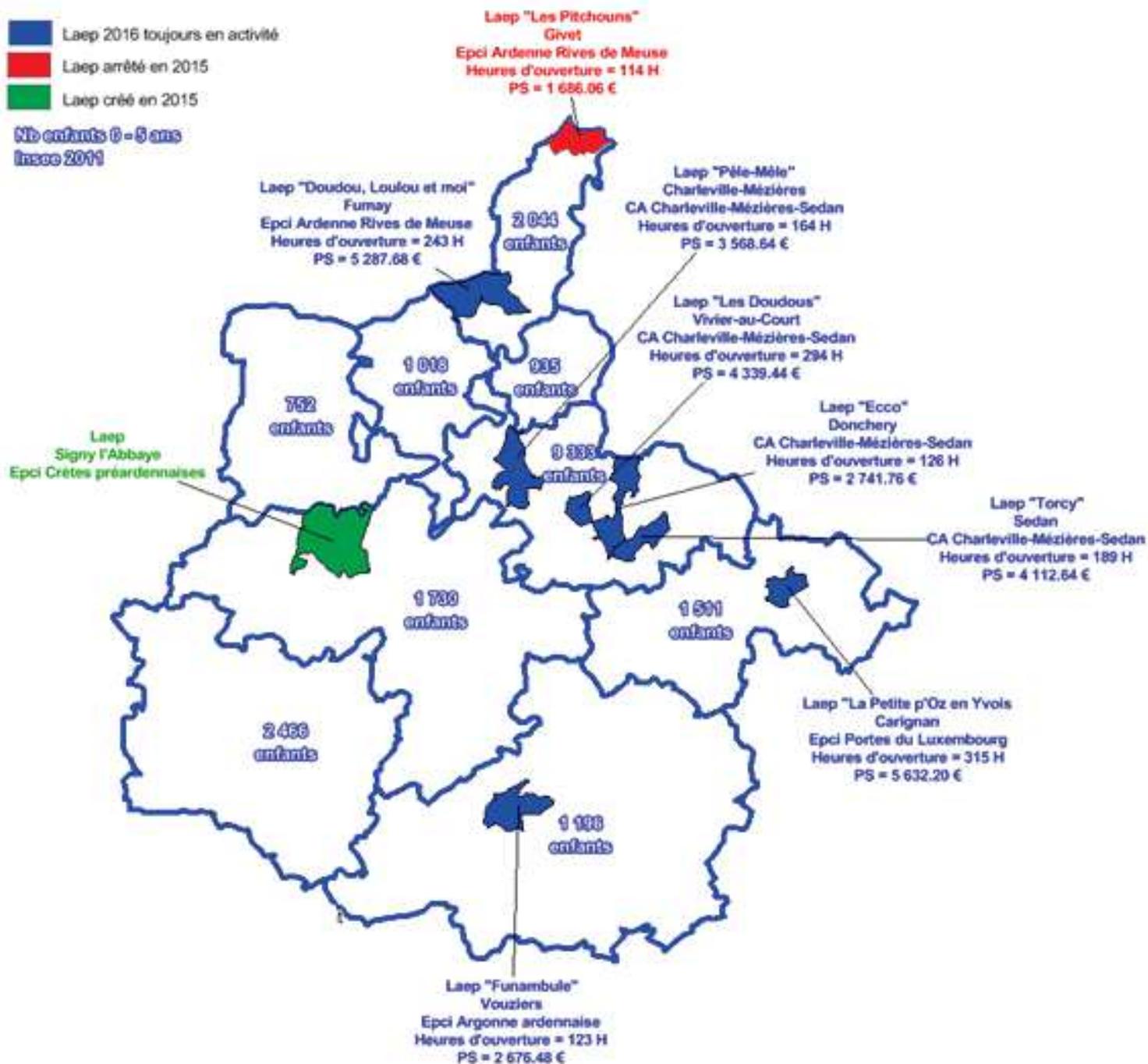
Les enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en 2015 par Epci (Conseil Départemental) :

**Nombre d'enfants placés / accompagnés en 2015  
(Conseil départemental)**



### 3. Les offres d'accompagnement à la parentalité

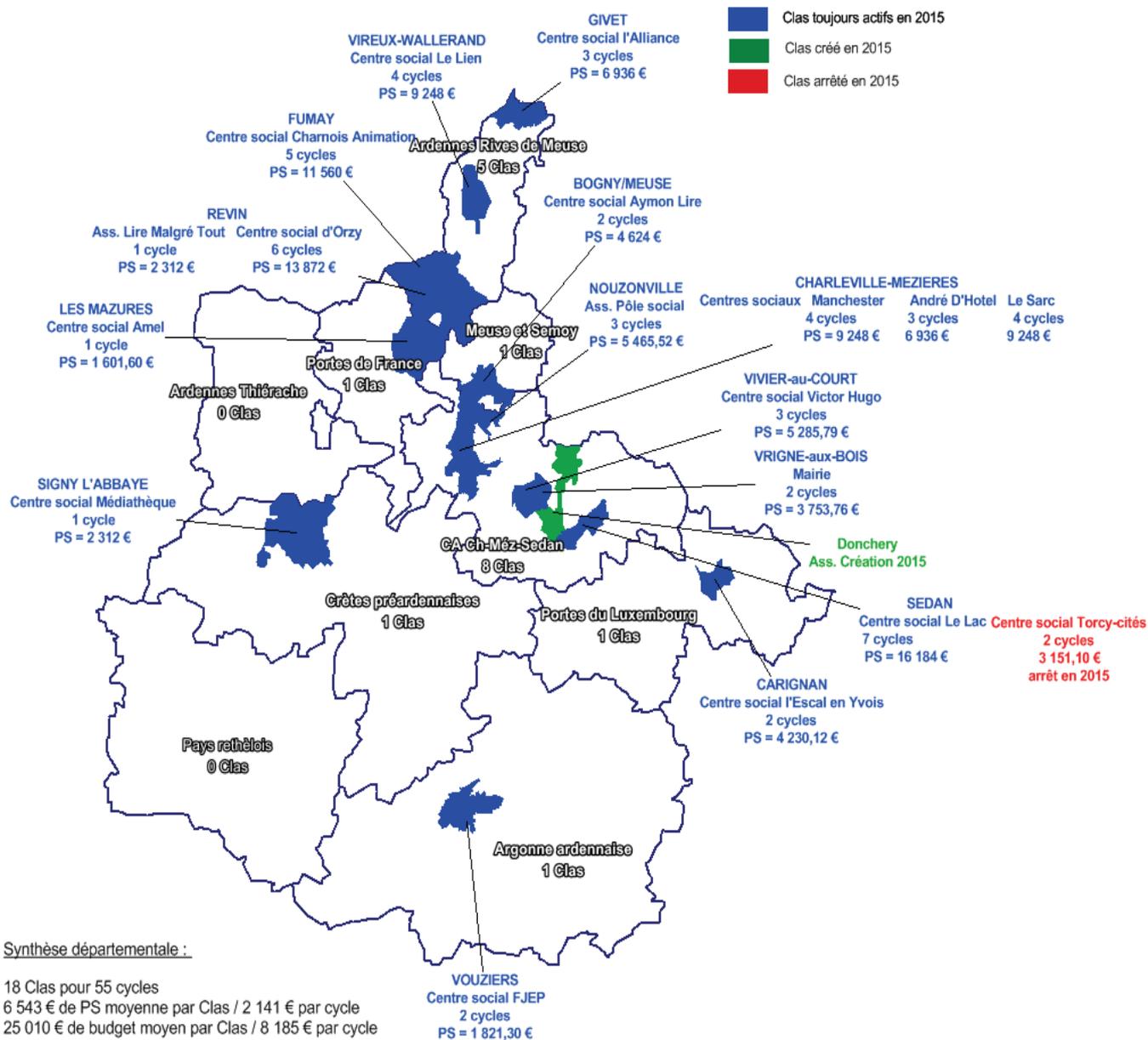
#### LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)



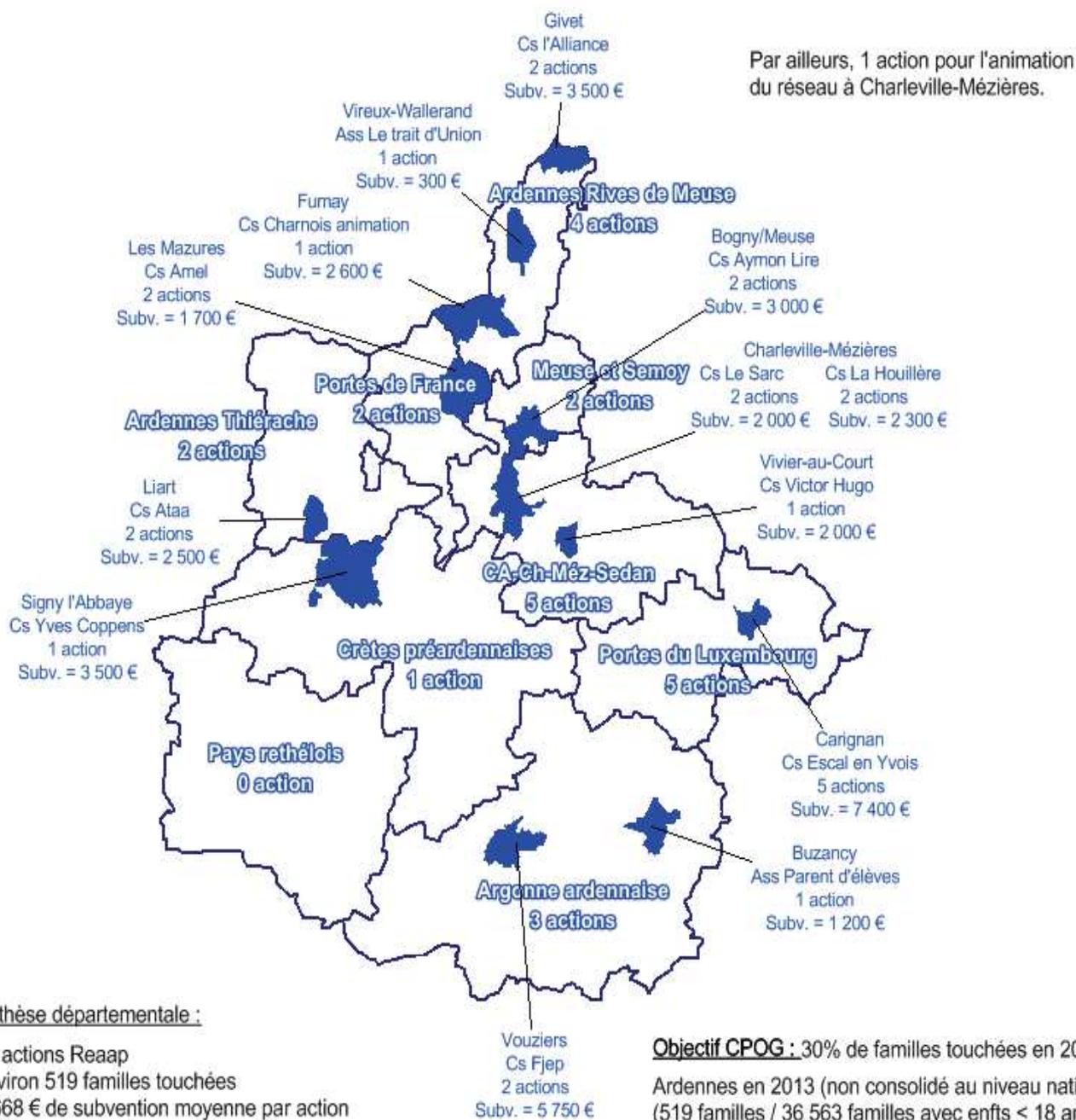
Objectif CPOG : 1 LAEP pour 3 500 enfants de 0 – 5 ans en 2017

En 2013 : 8 LAEP pour 20 984 enfants 0 – 5 ans = 1 LAEP pour 2 623 enfants donc objectif atteint.

## LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)



## LES RESEAUX D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP) EN 2013



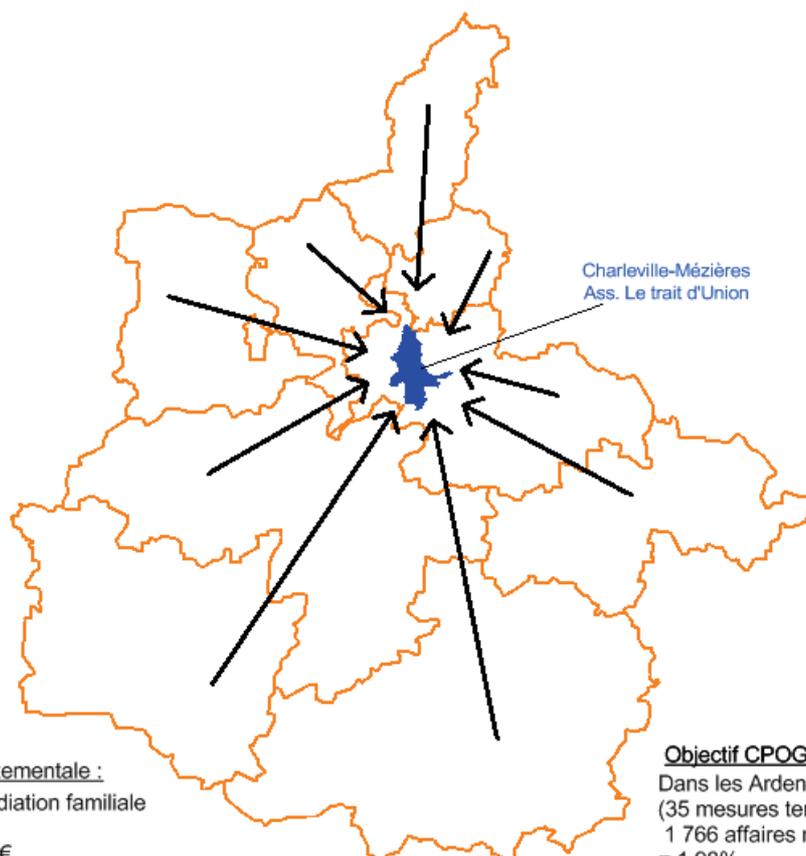
### Synthèse départementale :

24 actions Reaap  
 environ 519 familles touchées  
 1 668 € de subvention moyenne par action  
 5 533 € de budget moyen par action

### Objectif CPOG : 30% de familles touchées en 2017

Ardennes en 2013 (non consolidé au niveau national) :  
 (519 familles / 36 563 familles avec enfants < 18 ans  
 Insee 2011) = 1,4%

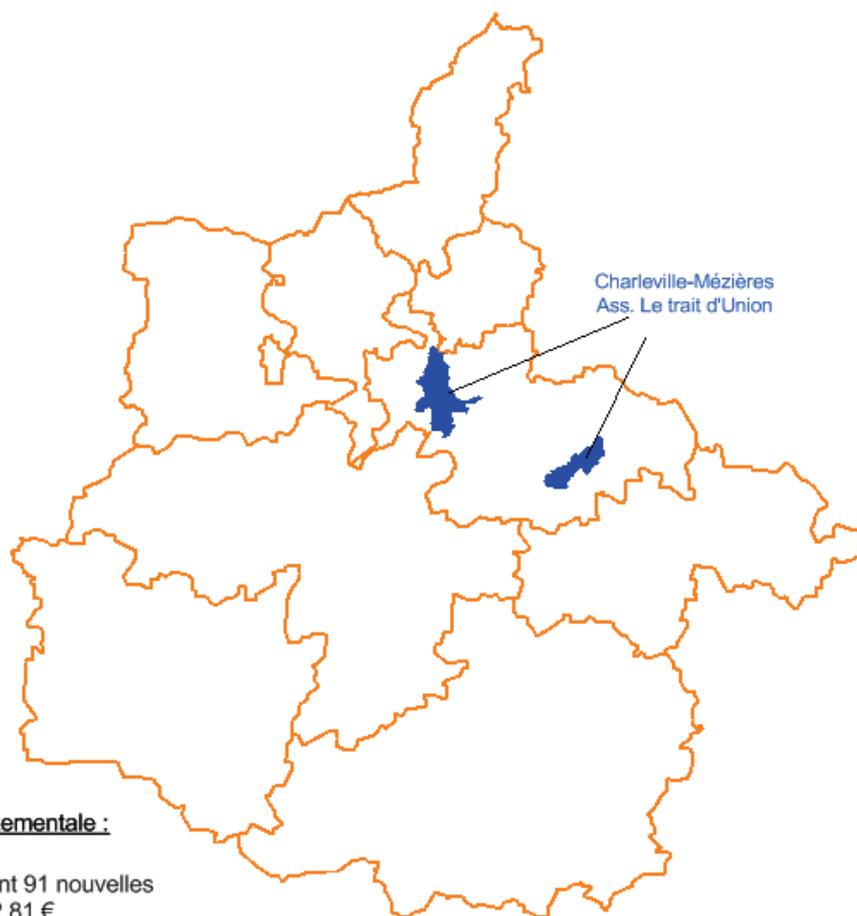
## LA MEDIATION FAMILIALE PAR EPCI EN 2013



Synthèse départementale :  
1 service de médiation familiale  
0,75 ETP  
PS = 26 503,28 €  
Budget = 44 028,40 €

Objectif CPOG : taux de recours  $\geq$  5,1% en 2017  
Dans les Ardennes en 2013 :  
(35 mesures terminées en 2013 /  
1 766 affaires nouvelles soumises au JAF )  
= 1,98%

## ESPACES RENCONTRE PAR EPCI EN 2013



Synthèse départementale :  
1 service agréé  
158 mesures dont 91 nouvelles  
Budget = 52 872,81 €

## LES OFFRES DE TRAVAIL SOCIAL A LA CAF

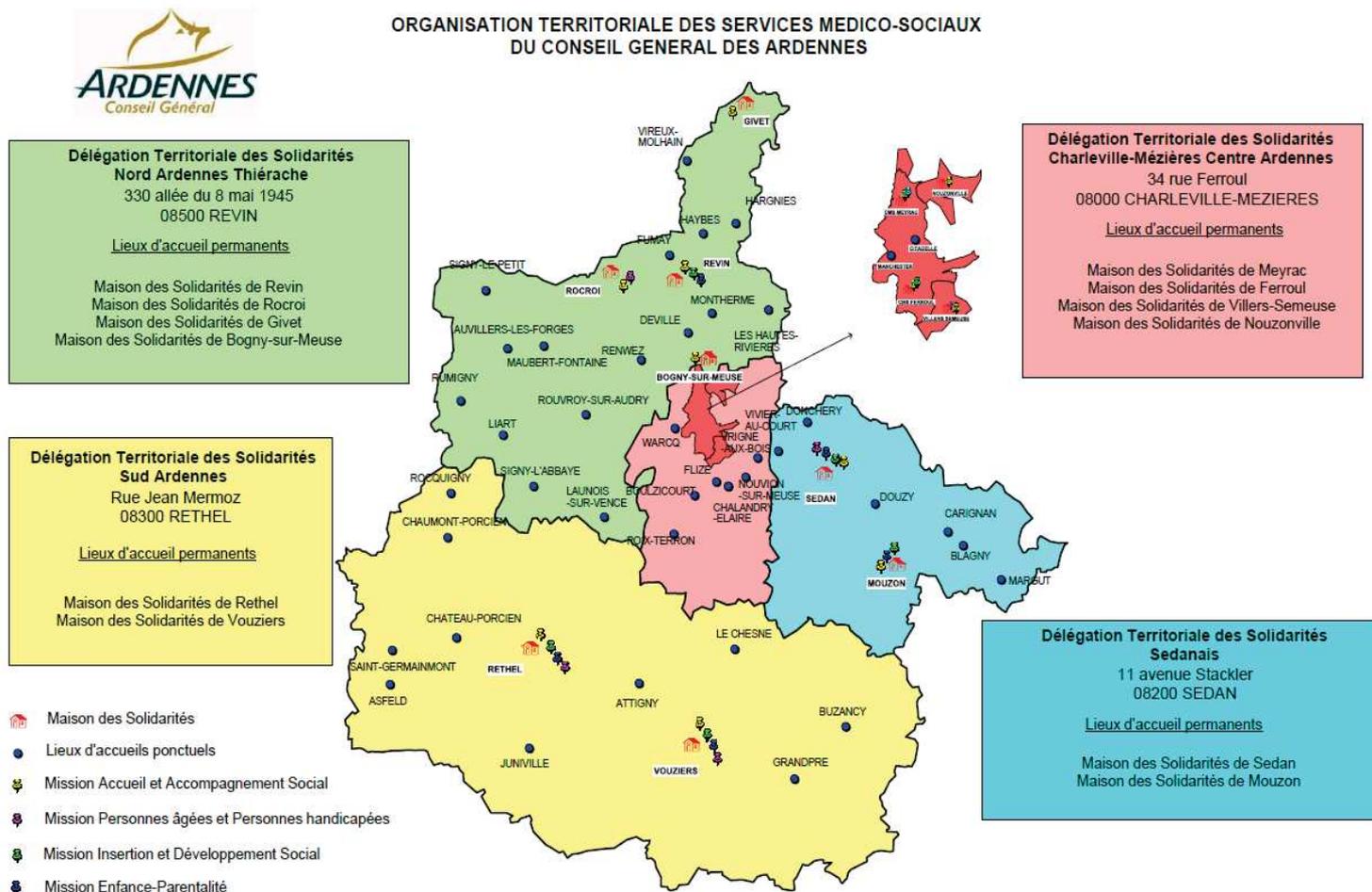
En 2015, 728 allocataires ont bénéficié de l'intervention d'un travailleur social de la Caf dans le cadre des offres de service, dont 62% sous la forme d'un accompagnement social. Ce sont les déclarations de grossesse et les séparations qui sont à l'origine de la majorité de ces interventions.

en 2015	Nb bénéficiaires d'une intervention	Type d'intervention	
		conseil /orientation	accompagnement
Grossesse	331	80%	20%
Séparation/Divorce	310	45%	55%
Décès	67	54%	46%
Impayé de loyer	17	53%	47%
<b>Total bénéficiaires</b>	<b>725</b>	<b>62%</b>	<b>38%</b>

## LE SUIVI SOCIAL DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Lorsque la famille se trouve en difficulté, elle a la possibilité de bénéficier d'un accompagnement dans ses démarches quotidiennes par des assistants de service sociaux du Conseil départemental.

Ces assistants sociaux sont installés sur l'ensemble du département au sein des Maisons des Solidarités :



Sources : Conseil Général des Ardennes - DGSD - DS - OM-UVDS  
Document mis à jour le 22/10/2012

## LES AIDES FINANCIERES EN FAVEUR DES ENFANTS - CONSEIL DEPARTEMENTAL

Elles sont couramment appelées « allocations mensuelles » et sont versées pour répondre aux besoins élémentaires des enfants sans se substituer aux dispositifs d'aides existants en matière de logement, d'énergie ou d'alimentation, mais aussi pour permettre la réalisation de projets visant à prévenir le danger ou le risque de danger encouru par les enfants (séjour, babysitting, stage sportif ou culturel, achat de mobilier, etc).

### L'AIDE A DOMICILE

#### A. LES INTERVENTIONS FINANCEES PAR LA CAF

		Droit réel 2013				Droit réel 2014				Droit réel 2015				
		Nb Etp	PSAAD	Fonds Cnaf	Total	Nb Etp	PSAAD	Fonds Cnaf	Total	Nb Etp	PSAAD	Fonds Cnaf	Total	
Domicile	Niveau 1 - AVS	5,18	48 951,00 €	96 607,00 €	145 558,00 €	3,77	36 291,53 €	71 918,78 €	108 210,31 €	3,15	30 885,75 €	61 967,65 €	92 853,40 €	
Action 08	Niveau 2 - TISF	2,89	41 601,26 €	90 451,51 €	132 052,77 €	1,82	26 482,64 €	57 324,72 €	83 807,36 €	1,99	30 190,39 €	65 306,49 €	95 496,88 €	
					277 610,77 €						192 017,67 €			188 350,28 €

		Droit réel 2013				Droit réel 2014				Droit réel 2014				
		Nb Etp	PSAAD	Fonds Cnaf	Total	Nb Etp	PSAAD	Fonds Cnaf	Total	Nb Etp	PSAAD	Fonds Cnaf	Total	
ADMR	Niveau 1 - AVS	1,7	16 065,00 €	26 605,00 €	42 670,00 €	1,52	14 542,75 €	24 205,09 €	38 747,84 €	1,24	12 158,20 €	23 848,29 €	36 006,49 €	
Vouziers	Niveau 2 - TISF	0,33	4 525,09 €	9 126,35 €	13 651,44 €	0,45	6 126,71 €	12 342,64 €	18 469,35 €	0,25	3 484,65 €	7 710,64 €	11 195,29 €	
					56 321,44 €						57 217,19 €			47 201,78 €

#### B. LES INTERVENTIONS FINANCEES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL EN 2014

Des Travailleuses en Intervention Sociale et Familiale (TISF) et des aides ménagères interviennent au sein des familles au titre de la Protection Maternelle et Infantile.

Ces interventions complètent l'accompagnement réalisé par les professionnels de PMI (Sage – femmes, infirmière –puéricultrices) en prénatal, lors du séjour en maternité ou en période postnatale (2 mois suivant la naissance ou les 4 mois quand il s'agit de jumeaux).

Nombre de familles ayant bénéficié d'une TISF au titre de la PMI	94
Nombre d'heures réalisées	2 483,30

## L'AIDE EDUCATIVE AU PLACEMENT - CONSEIL DEPARTEMENTAL

Lorsque des difficultés éducatives sont observées au sein d'une famille, le département ou le juge des enfants proposent ou imposent à la famille, différentes mesures. Les mesures dites « administratives » sont proposées par les travailleurs sociaux du département avec l'adhésion des parents. Lorsque la famille n'adhère pas, le juge des enfants contraint la famille via différentes mesures allant de l'accompagnement à domicile jusqu'au placement de l'enfant.

**AED** : Assistance Educative à Domicile (mesure administrative de protection exercée au domicile familial). Cette mesure peut être envisagée au bénéfice des enfants de leur naissance à leur majorité.

**AEMO** : Assistance Educative en Milieu Ouvert : cette mesure judiciaire peut être envisagée au bénéfice des enfants de leur naissance à leur majorité.

**AEMO renforcée** : prestation d'aide sociale qui apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique à la famille à son domicile. Cette mesure peut être envisagée au bénéfice des enfants de leur naissance à leur majorité. Elle relève d'une mesure ordonnée par le juge des enfants.

**AED renforcée** : prestation d'aide sociale qui apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique à la famille à son domicile. Cette mesure peut être envisagée au bénéfice des enfants de leur naissance à leur majorité.

**L'accueil de jour** : Le département développe un projet visant à augmenter le nombre de mesures d'accueil de jour. Destiné à accueillir des enfants de 6 à 17 ans, cette mesure propose d'accueillir de manière régulière les enfants dans un lieu où ils pourront bénéficier d'un accompagnement éducatif. Les parents sont également accompagnés dans leur rôle parental. 17 places existent déjà au Centre Educatif et Professionnel de Bazeilles (Sauvegarde08). Un nouveau projet d'accueil de jour sera finalisé en 2016 pour déployer 30 mesures sur le département.

**Placement à domicile** : Mesure de placement décidée par le juge des enfants (placement judiciaire) ou contractualisée avec les parents (placement administratif) répondant aux situations familiales qui ne sont pas suffisamment dégradées pour envisager une séparation complète de l'enfant d'avec ses parents, mais trop problématiques pour maintenir une présence permanente. L'enfant est confié à l'Aide Sociale à l'Enfance mais continue de vivre au domicile parental. La mission de protection du mineur peut nécessiter un hébergement à tout moment dans une structure d'accueil. Cette mesure peut être envisagée au bénéfice des enfants de leur naissance à leur majorité.

**Le placement** : Lorsque le mineur continue d'être en danger et que son maintien dans le milieu familial n'est plus possible, le Conseil départemental organise l'accueil de l'enfant au sein d'une maison d'enfants à caractère social, chez un assistant familial ou chez un Tiers Digne de Confiance le temps que les titulaires de l'autorité parentale puissent apporter, avec l'aide des travailleurs sociaux du Département, une solution aux difficultés qu'ils rencontrent.

Comme pour les autres mesures, le placement peut avoir lieu sur deux registres :

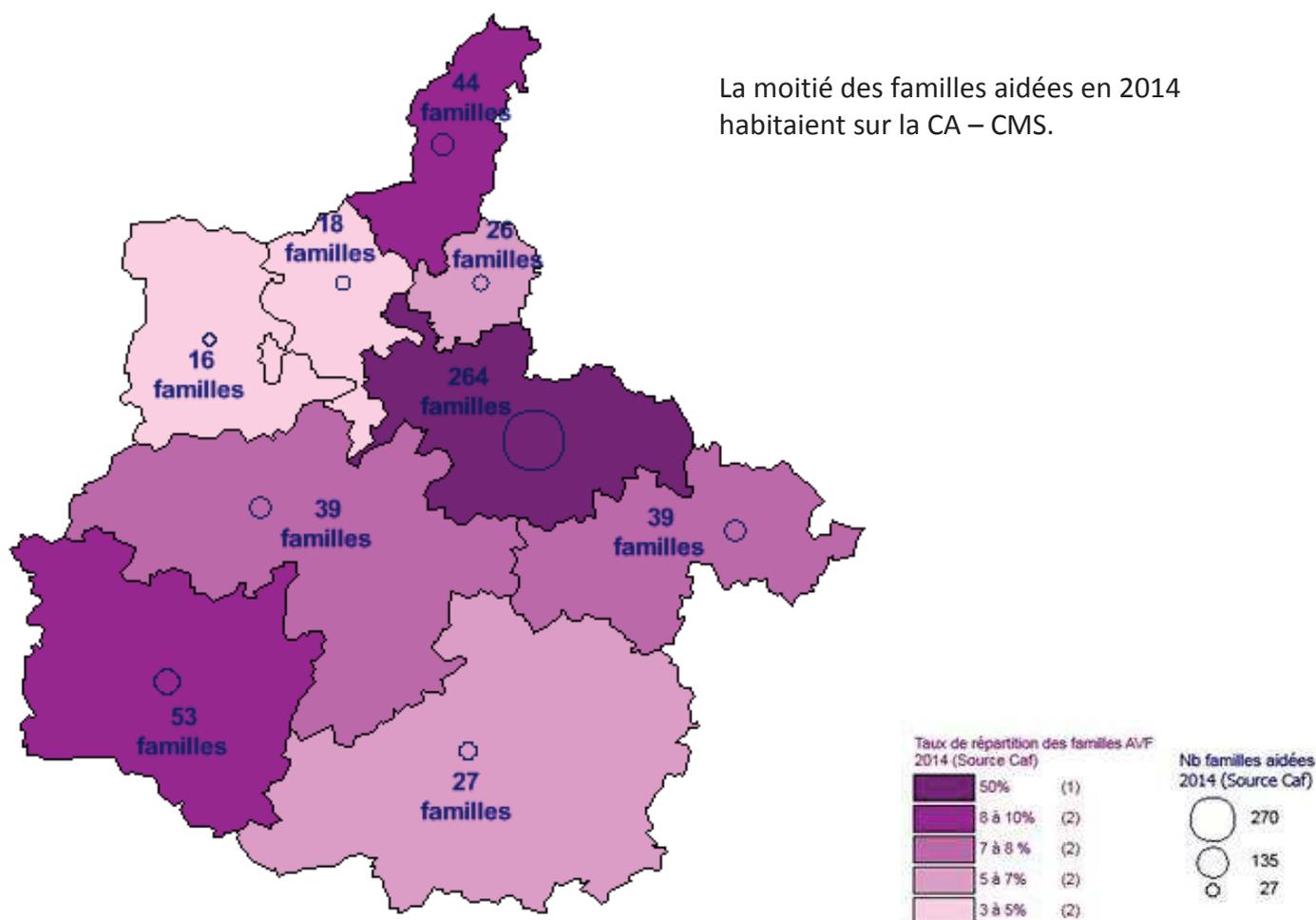
- sous la forme d'un accueil administratif signé par les titulaires de l'autorité parentale et par un représentant du Conseil départemental. Il s'agit d'un véritable contrat qui prévoit des objectifs, la durée et les modalités pratiques du placement.
- sous la forme d'un placement judiciaire décidé par le juge des enfants et sous son contrôle.

## L'AIDE AUX VACANCES FAMILIALES PAR LA CAF

La Caf des Ardennes a abondé ce dispositif à hauteur de 230 000 € en 2013, 220 000 € en 2014 et 230 000 € en 2015.

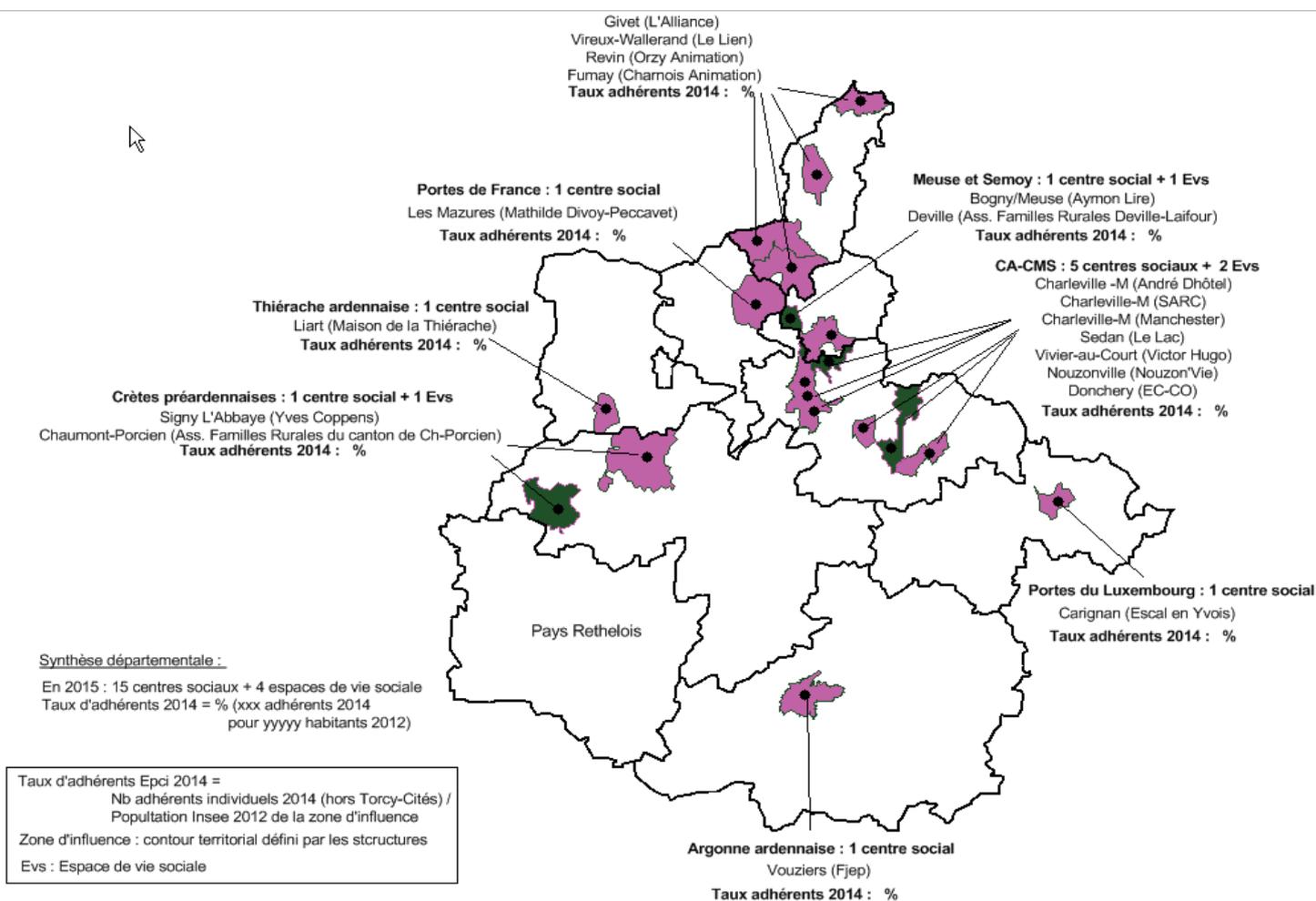
450 familles en ont bénéficié en 2013 (soit une prise en charge moyenne de 511 € par famille),  
528 familles en 2014 (soit une prise en charge de 416 €),  
492 familles en 2015 (soit une prise en charge de 467 €).

### Les familles aidées en 2014 par Epci :



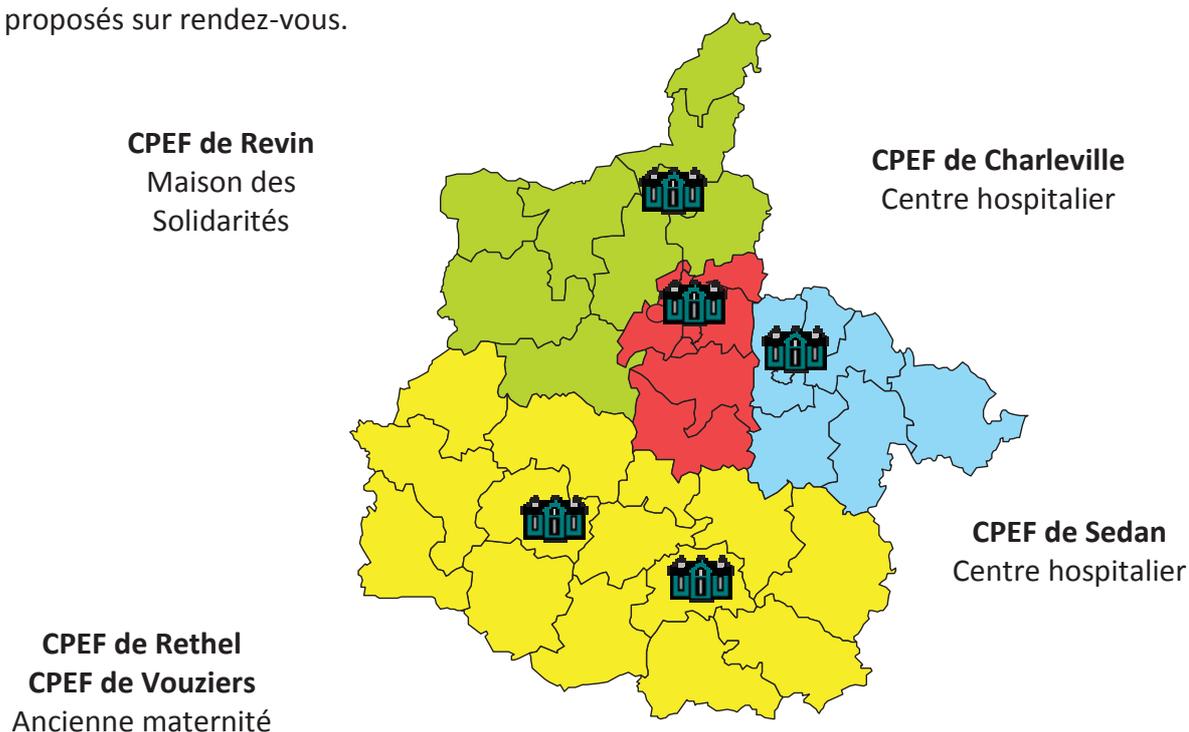
## A. L'ACTION DES CENTRES SOCIAUX

### Implantation des centres sociaux et des espaces de vie sociale en 2014 :



**B. L'ACTION DES CENTRES DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE EN 2014 (CPEF - CONSEIL DEPARTEMENTAL CENTRES HOSPITALIERS)**

Les consultations et entretiens sont proposés sur rendez-vous.



<i>Consultations / entretiens individuels</i>		Séances d'information collective		Stands informatifs
Nb 1/2 J ouverture	794	Nb élèves et jeunes adultes	3 428	lors de manifestations comme le cabaret Vert.
Nb consultants	1 104			
dont mineurs	219			
Nb consultations médicales	1 362			
Nb entretiens cons. Pédagogique	884			

**C. L'ÉVALUATION DES « SITUATIONS PRÉOCCUPANTES » (CONSEIL DEPARTEMENTAL)**

En 2015, ce sont près de 1.700 informations préoccupantes qui ont été transmises à la CRIP :

EPCI	nombre d'informations préoccupantes	suite judiciaire	suite administrative	classement sans suite
CA Charleville-Méz. -Sedan	789	55%	25%	20%
Ardenne Rives de Meuse	160	47%	28%	25%
Ardennes Thiérarche	110	46%	35%	19%
Argonne Ardennaise	102	34%	36%	30%
Crêtes Préardennaises	99	41%	26%	33%
Portes du Luxembourg	82	69%	10%	21%
Meuse et Semoy	74	30%	47%	23%
Portes de France	29	60%	30%	10%
Pays Rethelois	170	50%	34%	16%

## LA MAISON DES ADOLESCENTS

La Maison des adolescents propose des permanences pour des adolescents entre 11 et 21 ans qui éprouvent des problématiques adolescentes.

La démarche est volontaire et gratuite. Elle peut proposer un ou plusieurs entretiens, suivis ou non de groupes de parole ou d'ateliers.

## LES MESURES EDUCATIVES EXERCEES PAR L'UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UDAF)

L'UDAF met en œuvre des décisions prononcées par le juge des enfants (MJAGBF : mesures judiciaires d'accompagnement à la gestion du budget familial).

## SITE MONENFANT.FR

Pour améliorer l'information des familles et faciliter leur recherche d'un mode d'accueil, la branche Famille a lancé en 2009 le site internet mon-enfant.fr. Les structures gestionnaires de Relais Assistantes Maternelles ont également vocation à orienter les familles vers ce site.

## SITE CD08.FR

Le Conseil Départemental met à disposition des usagers et des professionnels dans sa rubrique enfance et parentalité un ensemble d'informations et de documents téléchargeables.

## CAF.FR ET MAISONS DES SERVICES AUX PUBLICS

Le site caf.fr contribue à la diversification des modes de contact entre la Caf et les allocataires, s'adaptant ainsi aux évolutions technologiques et aux spécificités des territoires et modes de vie.

Les MSAP permettent également de relayer l'action de différentes institutions au service du public en proximité grâce à un maillage dense sur le département.

Pour tenter de classer les 9 Epci selon les besoins au regard des offres en matière de parentalité, ce tableau reprend les indicateurs considérés comme significatifs, tout en n'étant pas redondants entre eux.

Exemple : le fait d'avoir un nombre de naissances le plus important sur la CA CMS situe ce territoire prioritaire (score=1).

Cependant, le taux d'évolution de ces naissances apportent une autre information qui peut venir moduler le premier score (seulement 5 sur cette évolution). Le Pays rethélois cumule un nombre de naissances élevé et une évolution positive : le score est 1 et 1 sur ces 2 indicateurs.

Chaque Epci est ainsi scoré au niveau de chaque indicateur : le plus petit score correspond au besoin le plus important. Chaque indicateur est considéré comme ayant le même poids.

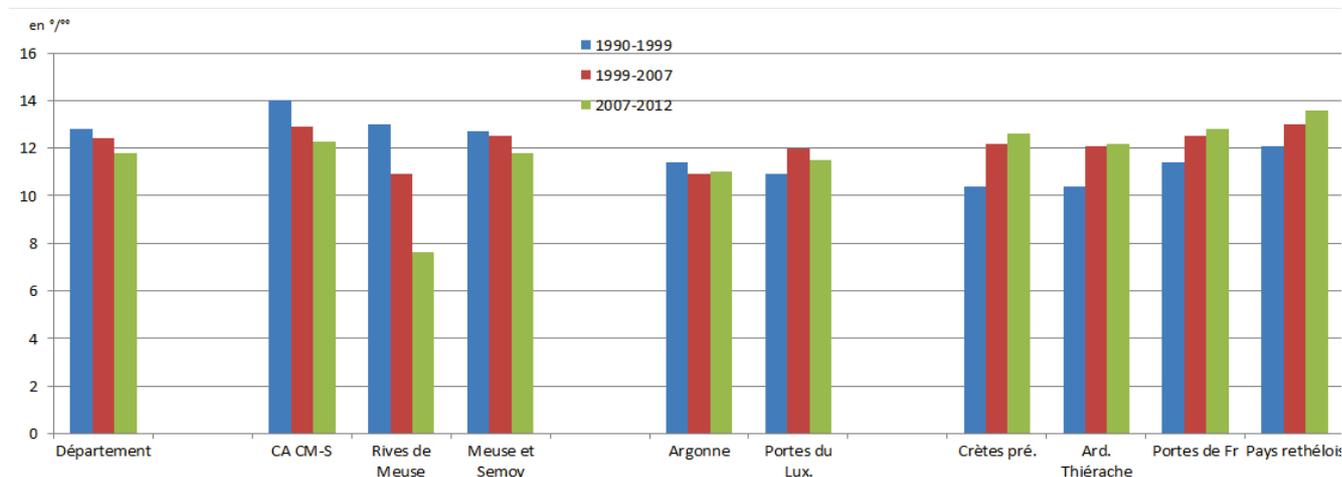
Les scores sont totalisés pour chaque Epci qui sont ensuite classés.

Précision : dans le cas où un indicateur est identique pour plusieurs Epci, ceux-ci sont affectés du même score : donc il est possible de voir 2 fois un 9 et pas de 8, la note suivante étant le 7.

# LA PETITE ENFANCE

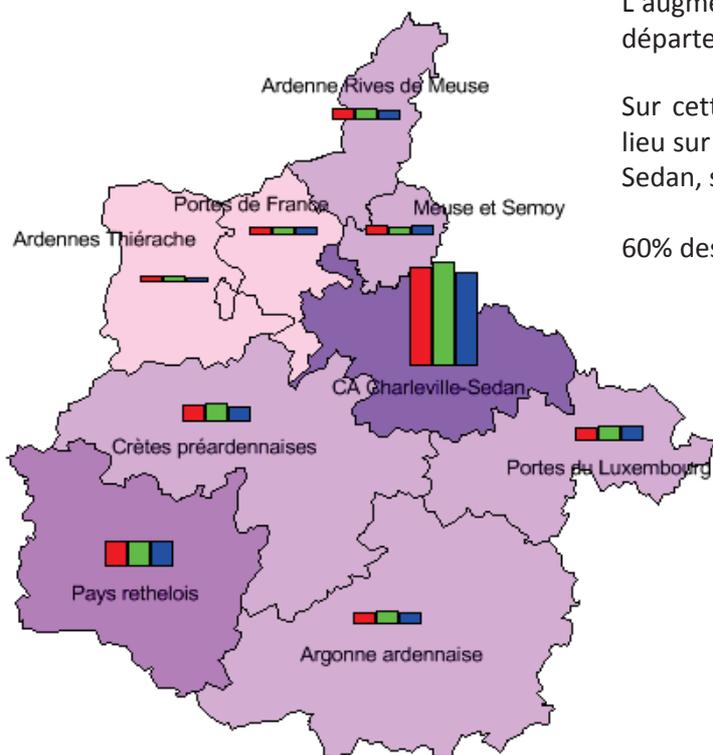
## 1. Les territoires et la démographie

Le taux de natalité ardennais par Epci et sur 3 périodes :



Le taux de natalité du département décroît de manière régulière. Sur la période 2007 – 2012, 3 Epci ont un taux de natalité inférieur à celui du département, et en particulier Ardennes Rives de Meuse.

L'évolution moyenne sur 3 ans par Epci



L'augmentation des naissances en 2012 constatée sur le département se retrouve sur chaque Epci.

Sur cette période 3 ans, 47,1% des naissances ont eu lieu sur la communauté d'agglomération de Charleville-Sedan, suivie de loin par le Pays rethélois (13,4%).

60% des naissances ont donc eu lieu sur ces 2 Epci.



La part de ces familles monoparentales en 2014 :

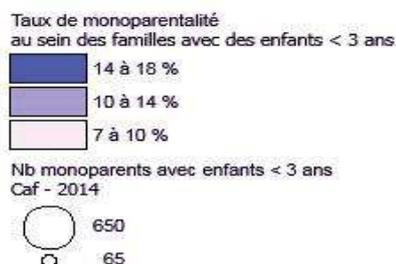
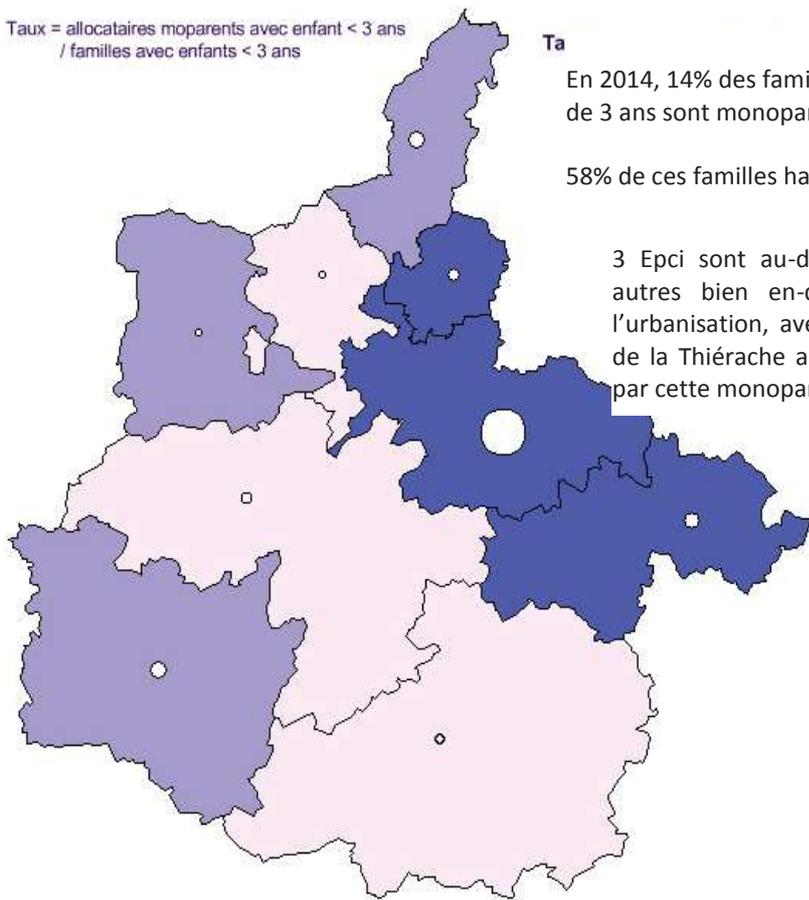
Taux = allocataires moparents avec enfant < 3 ans / familles avec enfants < 3 ans

Ta

En 2014, 14% des familles allocataires ayant des enfants de moins de 3 ans sont monoparentales. Cela concerne 1 109 familles.

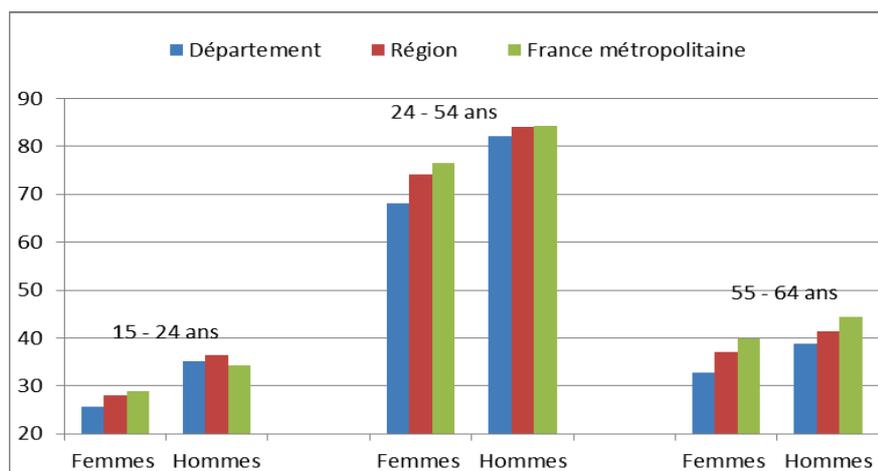
58% de ces familles habitent sur la CA de Charleville-Méz-Sedan.

3 Epci sont au-dessus de la moyenne départementale et 3 autres bien en-dessous. Cet indicateur est en lien avec l'urbanisation, avec cependant la particularité de l'Epci (rural) de la Thiérache ardennaise qui est relativement fort concerné par cette monoparentalité.



## 2. Les territoires et le contexte économique

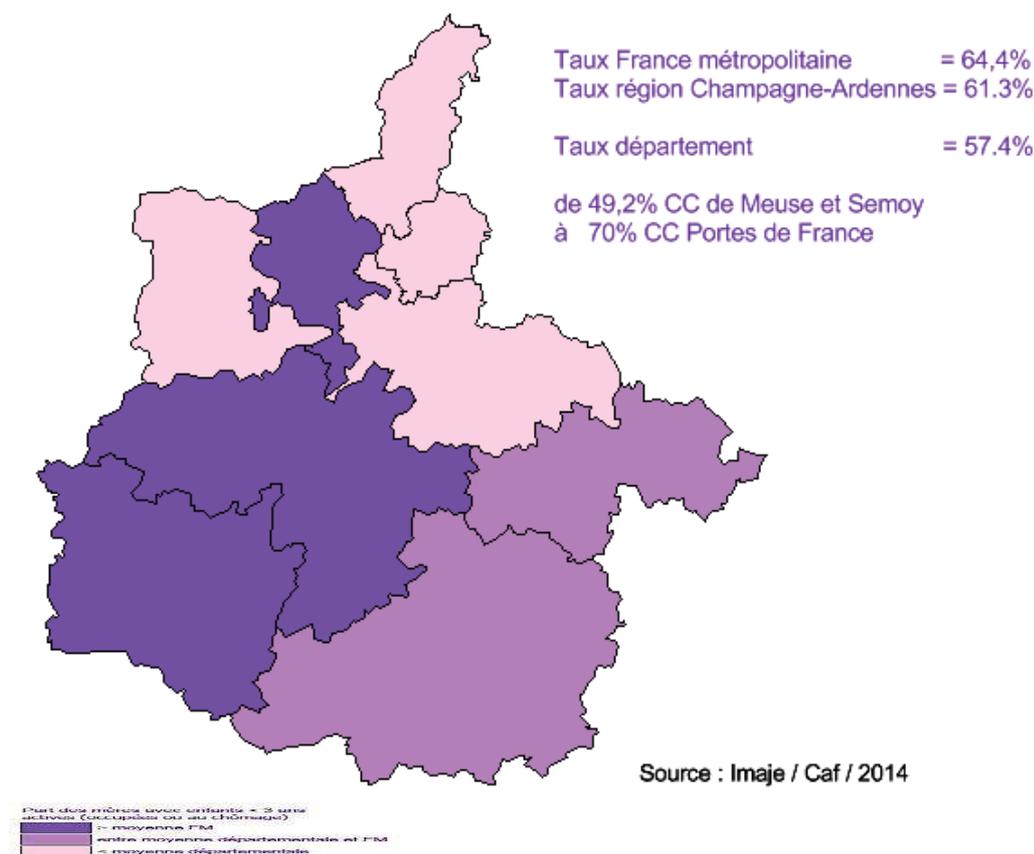
Le taux d'emploi selon les tranches d'âge et le sexe en 2012 :



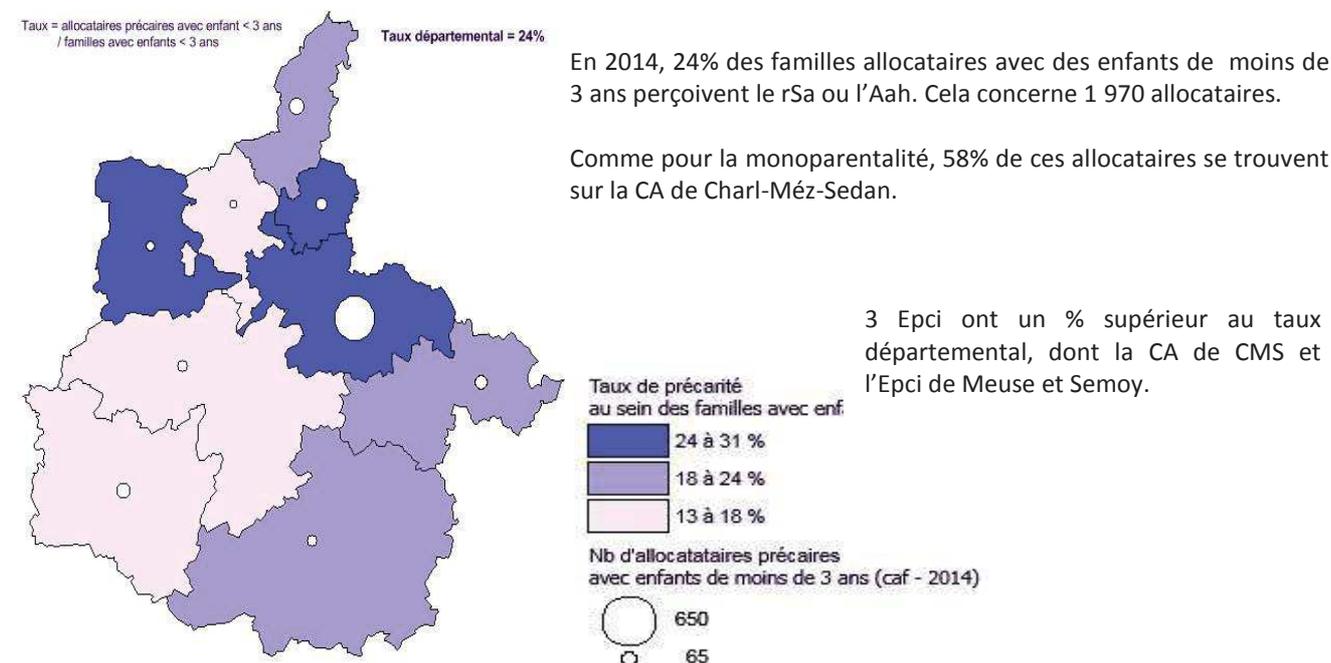
La part des femmes ardennaises actives avec un emploi est toujours inférieure aux niveaux régional et national, et ceci sur toutes les tranches d'âge.

Celles des hommes est plus proche des moyennes régionale et nationale, voire supérieure dans la tranche des 15 – 24 ans.

Proportion de mères actives avec enfants de moins de 3 ans en 2014 par Epci :



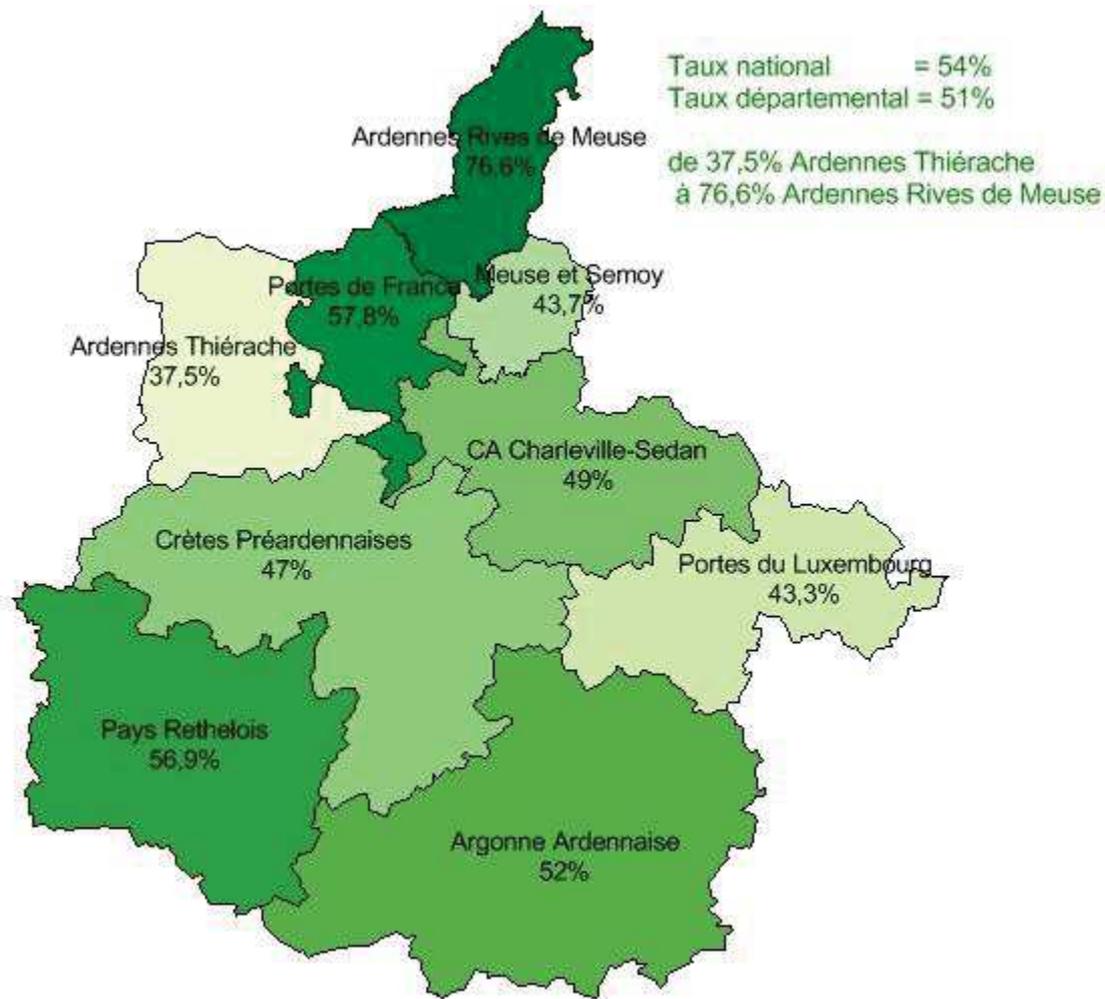
La part de ces familles étant « précaire » (au sens du rSa et de l'Aah) en 2014 :



### 3. Les offres en matière de petite enfance

Le taux de couverture de l'accueil des enfants de moins de 3 ans en 2011 (selon la définition utilisée dans le cadre des « territoires prioritaires ») :

*Places EAJE + Enfts préscolarisés + Enfts CMG garde à domicile- structure + Enfts estimés gardés par les Assistants maternels actifs/Naissances domiciliées 3 années antérieures*



#### Les différentes offres d'accueil en 2011 :

Sur le département, 69% de l'offre est assurée par les assistants maternels, cette proportion variant de 56% sur la Ca CMS à 89% sur l'Argonne ardennaise.

Le CMG garde à domicile et structure ne représente que 2% de l'offre départementale avec une surreprésentation dans le Pays rethélois.

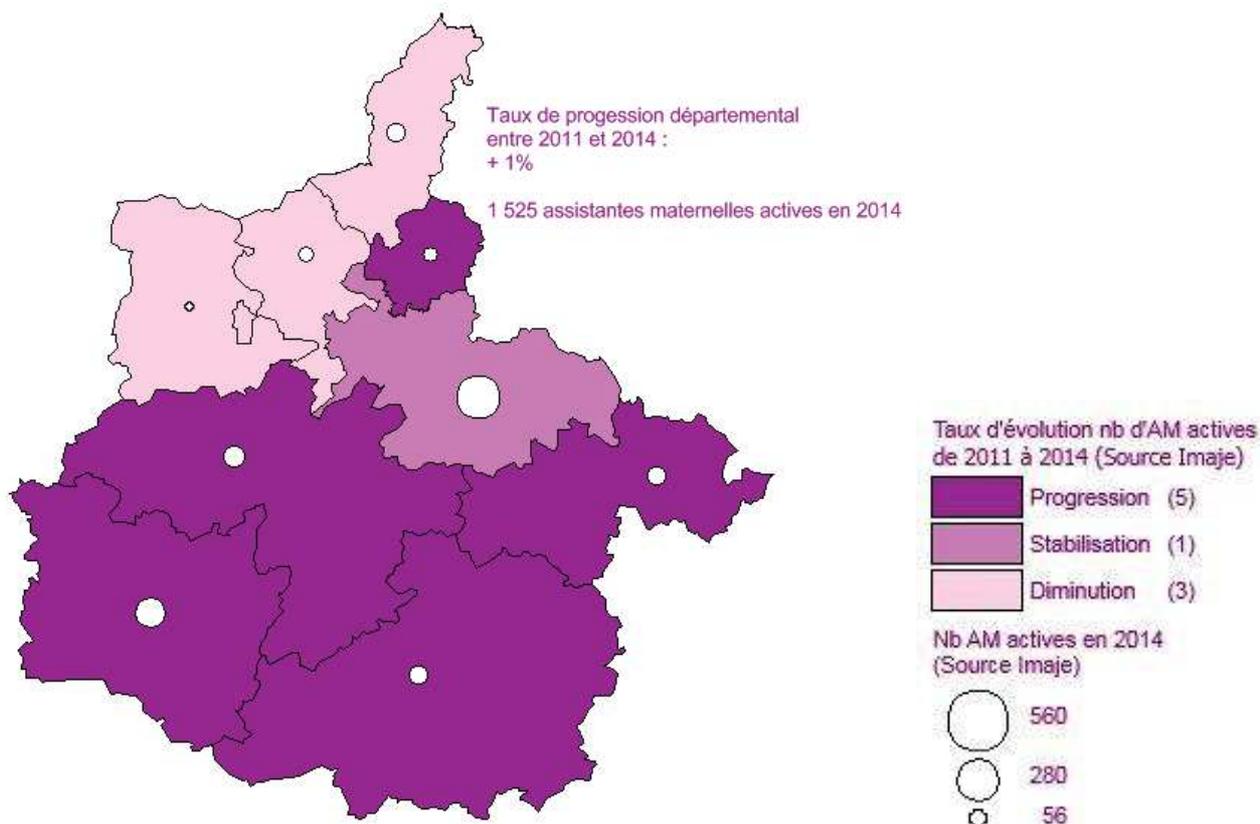
Si l'accueil collectif contribue à hauteur de 16% sur le département, il est inexistant sur Meuse et Semoy.

Enfin, pas de préscolarisation sur Ardennes Thiérache.

#### Les assistants maternels actifs et leur évolution de 2011 à 2014 par Epci (Paje emploi) :

46% des offres d'accueil se trouvent concentrées sur la Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières-Sedan, 14% sur la Pays rethélois et 9% sur Ardennes Rives de Meuse.

La répartition des différentes offres est très diversifiée d'un Epci à l'autre :



Stabilisation du nombre d'assistants maternels actifs entre 2011 et 2014.

En 2014, un bon 1/3 d'entre eux résidant sur la CA CMS et 18 % sur le Pays rethélois.

C'est en Ardennes Thiérache que la diminution a été la plus forte avec – 28% (mais peu d'assistants maternels).

Les Portes du Luxembourg enregistrent une progression de + 17%.

Le nombre d'assistants maternels et familiaux agréés (Conseil Départemental) en 2014 :

1 949 assistants maternels agréés pour 6 471 places / 900 assistants familiaux pour 366 places

983 assistants maternels disposent d'au moins une place d'accueil disponible et 935 places d'accueil sont disponibles.

La Prime à l'installation et le prêt à l'amélioration de l'habitat pour l'assistant maternel (Caf) :

Aides accordées	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Primes à l'installation	19	79	73	61	71	37
Prêts	0	14	7	5	4	3

La part des enfants de moins de 6 ans gardés dans leur Epci ou commune de résidence en 2014 (Insee) (par les assistants maternels)

91% des enfants ardennais < 6 ans accueillis par des assistants maternels le sont dans leur Epci de résidence (similaire au niveau national). 54% seulement le sont dans leur commune de résidence, contre 65% au niveau national.

Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM) :

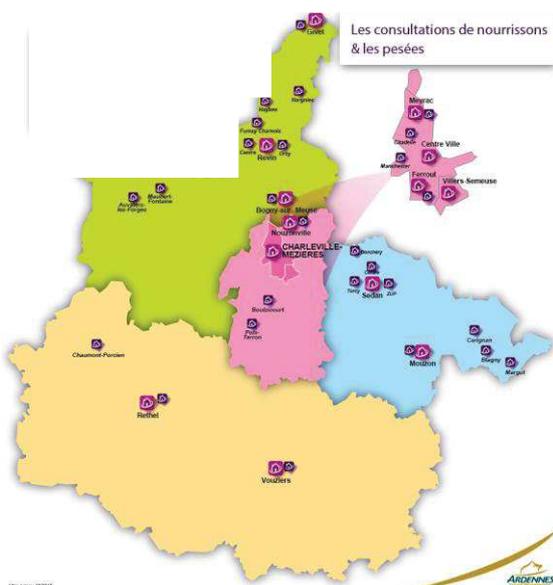
A ce jour, le département compte une seule maison d'assistants maternels située à Vireux-Molhain.

Les actions de prévention et d'accompagnement du service de PMI en 2014 (Conseil départemental) :

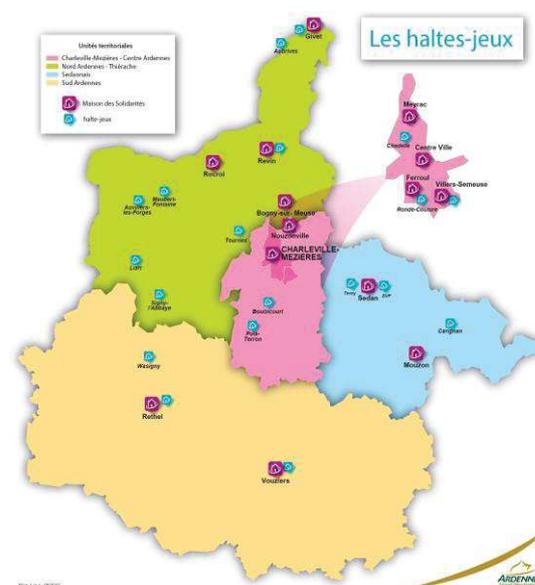
Le service de Protection Maternelle et Infantile mène des actions de prévention et de promotion de la santé auprès des enfants, des jeunes et de leur famille. Le service est composé de sage – femmes, de médecins, d'infirmières puéricultrices, d'auxiliaires puéricultrices, d'éducatrices de jeunes enfants, de conseillères conjugales, de personnel administratif. Les activités suivantes sont exercées :

- Consultations prénatales (médecin/sage – femme) et entretien psycho- social de début de
- Visites à domicile des sage – femmes et des infirmières - puéricultrices
- Consultations médicales et de puériculture (enfants de moins de 6 ans)
- Actions collectives de préparation à la naissance / de soutien à la parentalité (ateliers de massage – bébés et ateliers de communication gestuelle)
- Actions de prévention lors du séjour en maternité
- Bilans en école maternelle pour les enfants de 4 ans

Les consultations de nourrissons et les pesées :



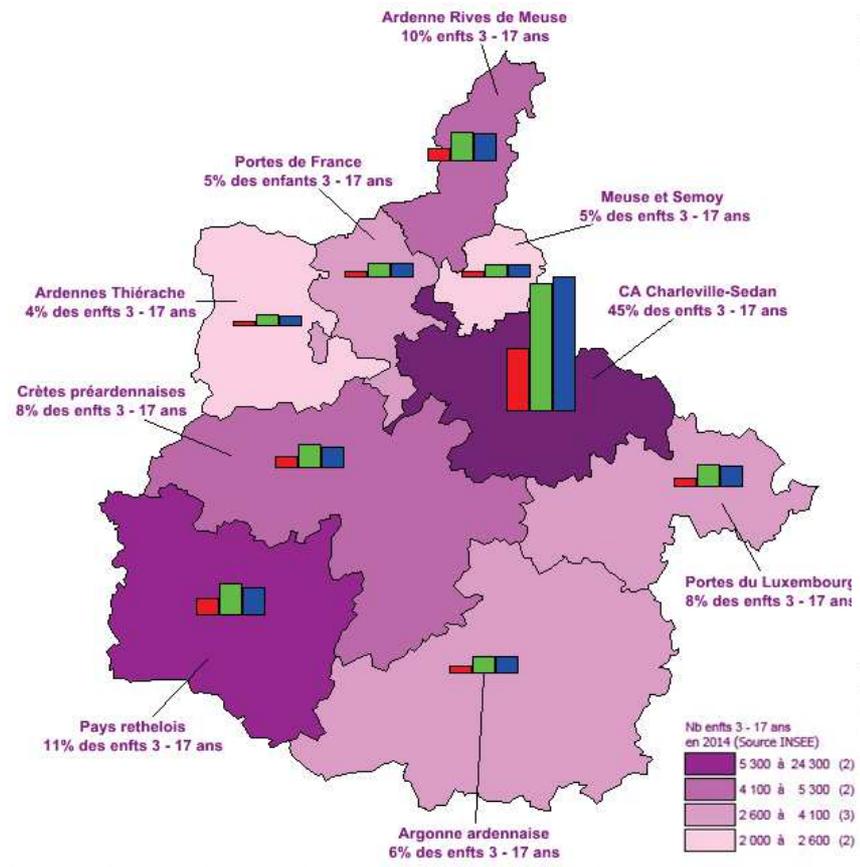
Les haltes-jeux :



# LA JEUNESSE

## 1. Approche des besoins par territoire

Les enfants de moins de 18 ans par tranche d'âge et par EPCI



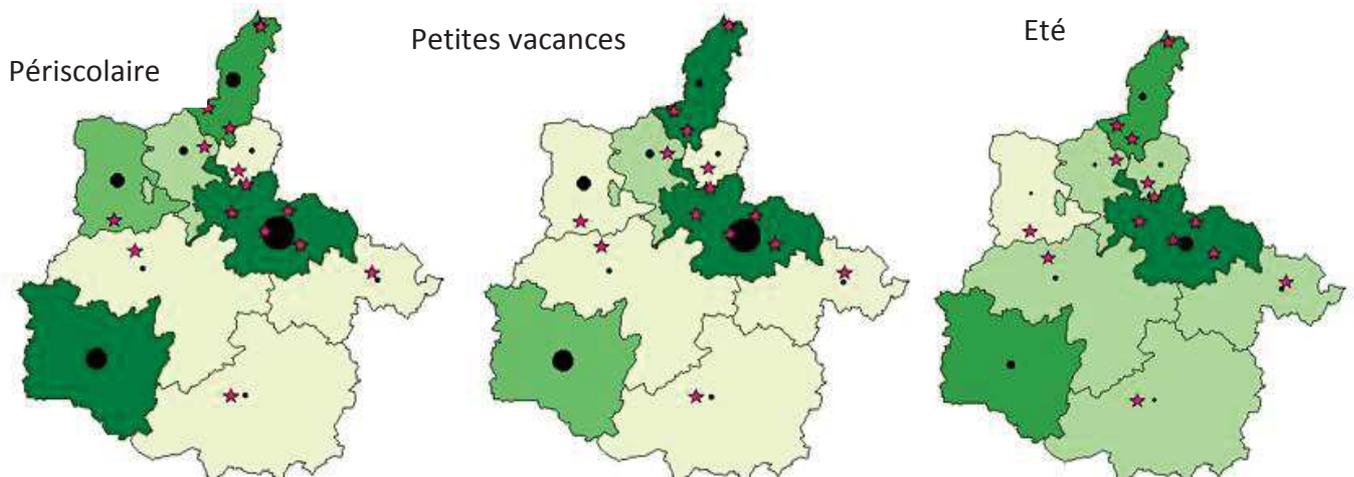
Comme pour la plupart des indicateurs, 45% des enfants de 3 à 17 ans révolus habitent sur la Ca-CMS, 11% sur le Pays rethélois et 10% sur Ardenne Rives de Meuse.

La répartition par Epci est très similaire pour chaque tranche d'âge.

La tranche d'âge 3 - 5 ans est globalement égale à la moitié des 2 autres.

## 2. L'offre sur les territoires

Les Accueil de Loisirs Sans Hébergement :



75% de la capacité totale d'accueil sur le département se fait à travers le « périscolaire ». L'« accueil jeunes » n'est pas quantifié au niveau de sa capacité d'accueil, il est matérialisé par le symbole .

Les clubs de prévention spécialisée (Conseil départemental) : Les éducateurs de prévention spécialisée mènent, par un travail de rue, des actions concourant à faciliter une meilleure insertion sociale **des jeunes âgés entre 11 et 21 ans**.

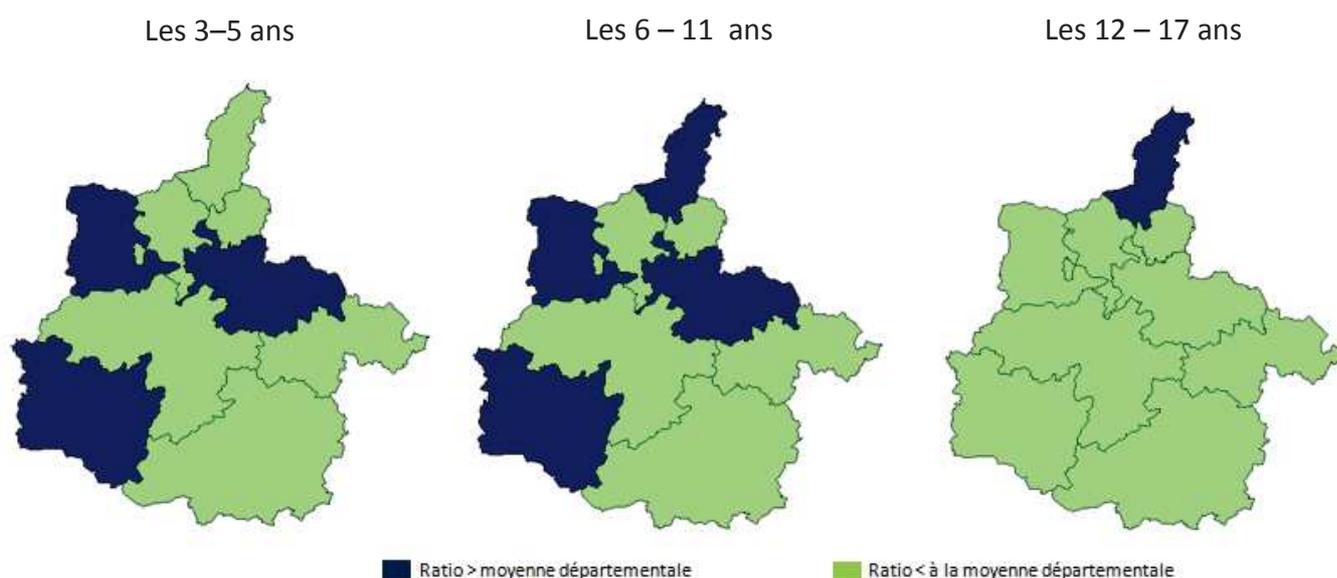
Trois équipes de prévention dans le département : sur le quartier de Torcy et du Centre-ville à Sedan (l'ACPSO), Revin (l'APAR) et sur le quartier de Manchester à Charleville-Mézières (l'ACEPA).

Les contrats jeunes majeurs 18-21 ans (Conseil départemental) : Cette aide peut prendre la forme d'un accueil en établissement ou chez un assistant familial en cas de besoin. Elle peut prévoir une prestation mensuelle calculée selon les besoins de chaque jeune et/ou sous forme d'une prestation exceptionnelle facilitant le projet d'installation du jeune majeur.

2.5 Les aides financières à l'obtention du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) (CAF) La Caf contribue financièrement à la formation BAFA pour les jeunes du département (formation de base - la session d'approfondissement - BAFD (Directeur)). Dans les Ardennes, les principaux organismes formateurs sont la Ligue de l'Enseignement et la Fédération départementale Familles Rurales.

### 3. L'adéquation entre offre et besoin

La capacité d'accueil par enfant selon la tranche d'âge et par Epci (toutes activités ALSH confondues) :



# III – ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## Les orientations stratégiques du SDSF du département des Ardennes

Au regard des éléments issus du diagnostic partagé, les signataires s'accordent pour définir les axes stratégiques suivants :

- \* Procéder au travers du schéma départemental à une analyse des besoins partagée afin de pouvoir construire une offre adaptée à ces besoins.
- \* De là ...
  - Réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil des jeunes enfants (accueil collectif et individuel)
  - Développer des services en direction de la jeunesse sur l'ensemble du territoire.
  - Avoir une attention particulière pour les familles les plus fragilisées.
- \* Construire une offre d'accompagnement à la parentalité diversifiée et couvrant l'ensemble du territoire des Ardennes.
- \* Mieux coordonner les actions petite enfance, jeunesse et parentalité dans une logique de continuité éducative globale.
- \* Développer l'information en direction des familles.

## IV - FICHES ACTIONS PARENTALITE

La définition même de la notion de parentalité est complexe, et les acteurs intervenant autour de cette thématiques nombreux.

Le groupe de travail chargé de la préparation du volet parentalité du SDSF était composé de représentants de la Caf, du Conseil départemental, de la MSA, de la Fédération départementale Familles Rurales, de l'UDAF et de la Fédération départementale des centres sociaux.

La mise en œuvre de l'axe parentalité du présent schéma pourra utilement s'appuyer les travaux entrepris depuis 2013 dans le cadre du Comité départemental de soutien à la parentalité, et à renforcer les actions entreprises par les partenaires et institutions du département.

Au regard du diagnostic partagé et des dispositifs existant devant être valorisés, deux axes de travail ont été identifiés, déclinés en fiche action :

- accompagner les parents et les reconnaître dans leur rôle de premier éducateur de leurs enfants,
- coordonner l'action des acteurs intervenant dans le domaine de la parentalité et améliorer leur lisibilité

# FICHE ACTION N° 1

AXE 1

Accompagner les parents et les reconnaître  
dans leur rôle de premier éducateur de leurs enfants

Coordonner les actions des travailleurs sociaux des différentes institutions

## CONSTAT

Les travailleurs sociaux de différentes institutions mènent des actions à destination des parents de jeunes enfants : Conseil départemental et Caf essentiellement, mais également d'autres intervenants possibles, comme l'hôpital, les CCAS, l'Education nationale...

## OBJECTIFS – stratégiques et opérationnels

Permettre aux partenaires intervenant auprès des parents de mieux connaître les offres de services des autres institutions, afin d'améliorer la coordination et l'efficacité de l'accompagnement des parents

## ACTIONS

Réalisation d'une cartographie d'intervention des travailleurs sociaux des institutions, à diffuser auprès des professionnels

## PILOTAGE

Caf en association avec le Conseil départemental.

## PUBLIC CIBLE

Parents de jeunes enfants prioritairement (0-6 ans)

## MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS

Travailleurs sociaux du Conseil départemental et de la Caf, voire d'autres institutions

## ECHEANCIER

Mise en œuvre immédiate, réalisation de la cartographie au deuxième semestre 2017

## EVALUATION

Cartographie, nombre de réunions préparatoires

## FICHE ACTION N° 2

AXE 1

Accompagner les parents et les reconnaître  
dans leur rôle de premier éducateur de leurs enfants

Faire converger les halte-jeux et LAEP

### CONSTAT

La Caf et le Conseil départemental sont à l'initiative du développement de dispositifs similaires, les halte-jeux et les lieux d'accueil enfants parents (LAEP). La principale différence entre ces deux dispositifs tient à la supervision des accueillants.

### OBJECTIFS – stratégiques et opérationnels

Faire converger ces deux dispositifs afin d'harmoniser leur présence sur le territoire, d'améliorer leur lisibilité éventuellement parvenir à un dispositif unique (en fonction des réalités de chacun des territoires).

### ACTIONS

Coordonner le déploiement des halte-jeux et des Laep, en vue de parvenir à une couverture équilibré sur l'ensemble des territoires.  
Engager une réflexion autour de la labellisation des halte-jeux en Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ;

### PILOTAGE

Caf et Conseil départemental

### PUBLIC CIBLE

Parents de jeunes enfants prioritairement (0-6 ans), public cible des deux dispositifs

### MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS

Conseillers territoriaux Caf, équipes du Conseil départemental.  
Prestation de service LAEP de la Caf et Contrat enfance jeunesse.

### ECHEANCIER

Mise en œuvre immédiate. La réalisation dépendra des éléments de diagnostic recueillis.

### EVALUATION

Nombre de LAEP et/ou halte-jeux sur l'ensemble du territoire  
Nombre de réunions bilatérales Caf/CD sur cette thématique

# FICHE ACTION N° 3

AXE 1

Accompagner les parents et les reconnaître  
dans leur rôle de premier éducateur de leurs enfants

**Assurer la promotion des ludothèques, leur développement  
sur les territoires non couverts et améliorer leur fréquentation par les familles**

## CONSTAT

La Caf des Ardennes a mis en place une aide au fonctionnement sur ses fonds propres, pour les ludothèques.

Ces lieux proposent des jeux, dont les familles peuvent bénéficier sur place, ou emprunter.

Le jeu est un formidable outil d'éducation : il impose le respect des règles, de ses adversaires. Il requiert également de la concentration. Il constitue également un moment de partage au sein de la famille, et où les parents et enfants « font ensemble ».

Les ludothèques se sont développées majoritairement dans les centres sociaux, mais pas uniquement. Elles sont régulièrement fréquentées par les enfants, les Aish, voire les écoles.

Cependant, le nombre de familles se rendant dans les ludothèques reste insuffisant. Au-delà des bienfaits du jeu, les familles peuvent également rencontrer des professionnels qui peuvent les orienter ou les accompagner.

## OBJECTIFS – stratégiques et opérationnels

Utiliser le jeu pour renforcer le rôle des parents comme premier éducateur de leurs enfants.

## ACTIONS

Promouvoir les ludothèques auprès des familles.

Faire connaître le fonctionnement des ludothèques aux différents acteurs locaux.

## PILOTAGE

Caf et Fédération Départementale des Centres Sociaux

## PUBLIC CIBLE

Parents de jeunes enfants.

Acteurs locaux (élus, associations).

## MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS

Conseillers techniques Caf, référents familles, référents jeunes des centres sociaux, municipalités et intercommunalités pour la diffusion de l'information.

## ECHEANCIER

Mise en œuvre immédiate,

## EVALUATION

Evolution du nombre de ludothèques sur le département.

Evolution du nombre de familles ayant fréquenté une ludothèque.

Réalisation d'action de communication autour des ludothèques.

# FICHE ACTION N° 4

AXE 1

Accompagner les parents et les reconnaître  
dans leur rôle de premier éducateur de leurs enfants

Poursuivre le déploiement des CLAS

## CONSTAT

Les enfants ne sont pas tous égaux devant la réussite scolaire, et ce pour des raisons diverses : culturelles, matérielles, logistiques... De nombreux dispositifs contribuent à rétablir l'équilibre entre les élèves. Pour autant, la place du parent doit être revalorisée, ceux-ci doivent être rassurés dans leurs compétences.

## OBJECTIFS – stratégiques et opérationnels

Des parents ne se sentent pas compétents pour accompagner les enfants à l'école. Il faut au contraire les revaloriser et les replacer dans leur rôle de premier éducateur de leurs enfants.

## ACTIONS

Promouvoir le dispositif CLAS et accompagner son développement sur le territoire.  
Faire progresser la qualité et la communication entre les acteurs sur un territoire déterminé.  
Faire progresser le nombre de CLAS, notamment en milieu rural où ceux-ci sont particulièrement peu développés.

## PILOTAGE

Caf/Education nationale

## PUBLIC CIBLE

Parents de jeunes enfants scolarisés (école primaire et collège).

## MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS

Conseillères techniques et territoriales de la Caf.  
Intervenants FDCE, DSDEN, MSA, FDFR.

## ECHEANCIER

Mise en œuvre **immédiate**, réalisation de la cartographie au deuxième semestre 2017

## EVALUATION

Evolution du nombre de CLAS,  
Evolution du nombre d'enfants fréquentant des CLAS,  
Réalisation d'actions de promotion des CLAS dans des territoires non pourvus.

## FICHE ACTION N° 5

AXE 1

Accompagner les parents et les reconnaître  
dans leur rôle de premier éducateur de leurs enfants

Promouvoir les dispositifs d'aides aux vacances familiales

### CONSTAT

Les vacances familiales sont un outil majeur au service du soutien à la parentalité. Les familles peuvent être privées de vacances, pour des raisons diverses (culturelles, matérielles...). Toutefois, les vacances peuvent être un outil essentiel d'accompagnement à la parentalité, qu'il est nécessaire d'optimiser.

### OBJECTIFS – stratégiques et opérationnels

Utiliser les vacances familiales comme un outil de lutte contre la précarité et d'inclusion sociale,  
Favoriser les activités menées ensemble par les membres d'une même famille,  
Développer la notion de plaisir partagé,  
Permettre aux familles de s'adapter à un contexte différent de celui qu'elles connaissent habituellement,  
Renforcer le dialogue entre enfants et parents.

### ACTIONS

Promouvoir les dispositifs d'accompagnement aux vacances familiales (Vacaf, VVV, dispositif partenarial MSA/ANCV...)

### PILOTAGE

Caf

### PUBLIC CIBLE

Familles notamment en situation de précarité et/ou difficultés sociales.

### MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS

Travailleurs sociaux pour la promotion des dispositifs et l'accompagnement des familles et des partenaires dans le montage des projets.  
Moyens financiers mobilisés par les partenaires, notamment Caf, Etat et MSA.  
Les EPCI et plus largement les collectivités locales pourront agir comme relais pour assurer l'information sur les différents dispositifs.

### ECHEANCIER

Actions de promotions à mettre en œuvre dès 2017

### EVALUATION

Evolution du nombre de familles ayant pu partir en vacances grâce à ce dispositif.

# FICHE ACTION N° 6

AXE 2

Coordonner l'action des acteurs intervenant dans le domaine de la parentalité et améliorer leur lisibilité

**Promouvoir le service de Médiation familiale afin de développer ce service aux familles**

## CONSTAT

La médiation familiale vise à prévenir la rupture des liens familiaux et à valoriser les compétences parentales. Elle s'appuie sur les compétences des personnes pour les aider à trouver par elles-mêmes des solutions au conflit qui les oppose.

Il existe une seule association de médiation familiale dans le département des Ardennes : Trait d'union. Cette association intervient sur Charleville-Mézières et Sedan. Elle s'appuie sur un professionnel diplômé.

Les familles situées en dehors de ce secteur ne bénéficient pas de ce soutien, ou doivent se déplacer dans les départements voisins.

Par ailleurs, ce service reste méconnu des magistrats et des avocats, qui pourraient orienter plus de familles vers la médiation.

## OBJECTIFS – stratégiques et opérationnels

Promouvoir ce dispositif afin de le développer dans les Ardennes pour offrir un service homogène, accessible au plus grand nombre quel que soit le lieu de résidence. .

## ACTIONS

Programmer des réunions de présentation de la Médiation familiale auprès des magistrats et des avocats,

Mettre en œuvre des actions de prospection auprès de partenaires susceptibles de porter ce dispositif,

Faire connaître les différentes offres de service à destination des parents séparés : groupe de parole, ARIPA...

S'appuyer, éventuellement, sur le plan départemental de lutte contre la précarité et pour l'inclusion sociale afin de mieux valoriser les interventions en la matière.

Il convient de préciser que le diplôme de médiateur familial est attribué à l'issue d'une formation longue, de l'ordre de deux années.

## PILOTAGE

Caf/Association Trait d'Union/UDAF

## PUBLIC CIBLE

Professionnels (actions de prospection et de promotion).

## MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS

La Caf mobilise une conseillère technique afin de conduire les démarches de prospection.

L'association Trait d'Union poursuit son action en s'appuyant sur son professionnel formé.

Un autre acteur (UDAF) envisage une possibilité d'intervention.

## ECHEANCIER

Mise en œuvre immédiate, réunions de présentation à réaliser dès le premier trimestre 2017.

## EVALUATION

Nombre de réunions réalisées auprès des partenaires.

Evolution du nombre de médiateurs familiaux sur les Ardennes.

Evolution du nombre de médiations réalisées et de personnes vues à ce titre.

# FICHE ACTION N° 7

AXE 2

Coordonner l'action des acteurs intervenant dans le domaine de la parentalité et améliorer leur lisibilité

## Mobiliser l'aide à domicile

### CONSTAT

Le Conseil départemental et la Caf financent tous deux des services d'aide à domicile. Ces prestations sont réalisées par deux associations dans le département (Domicile action 08 et ADMR). Le financement par l'une ou l'autre institution est déterminé par le fait générateur à l'origine de l'aide à domicile. Deux types de professionnels peuvent alors intervenir auprès de familles : les AVS (assistant(e)s de vie sociale) qui vont apporter une aide aux tâches quotidiennes (repas, courses, ménage) et les TISF (travailleurs en intervention sociale et familiale) qui apportent un soutien à la parentalité, à l'éducation. Le Conseil départemental et la Caf, constatent que le recours à ce type de soutien tend à diminuer : il semblerait que les familles acceptent moins facilement l'entrée d'un professionnel au sein du domicile.

### OBJECTIFS – stratégiques et opérationnels

Promouvoir ce dispositif afin de le développer dans les Ardennes pour mieux répondre aux besoins.  
Analyser les besoins afin d'assurer une adaptation de l'offre et des services à la demande.

### ACTIONS

Sensibilisation des travailleurs sociaux des différentes institutions aux interventions d'aide à domicile.  
Analyse partagée entre l'ensemble des intervenants

### PILOTAGE

Caf/Conseil départemental

### PUBLIC CIBLE

Professionnels (actions de prospection et de promotion).  
Familles connaissant une difficulté ou une perturbation temporaire de nature à justifier un soutien ponctuel par une AVS ou une TISF.

### MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS

Financement des interventions par le Conseil départemental et la Caf.  
Action spécifique pour les jeunes mères (convention Caf CPAM).  
Actions de communication à développer par les partenaires de l'aide à domicile afin de faire connaître les cadres d'intervention.  
Formation et maintien des compétences des intervenants auprès des familles pour assurer un service de qualité.

### ECHEANCIER

Mise en œuvre immédiate, réunions de présentation à réaliser dès le deuxième semestre 2017.

### EVALUATION

Nombre de réunions réalisées auprès des partenaires.  
Evolution du nombre de familles bénéficiant des services d'aide à domicile.  
Evolution des effectifs TISF et AVS sur le département.

# FICHE ACTION N° 8

AXE 2

Coordonner l'action des acteurs intervenant dans le domaine de la parentalité et améliorer leur lisibilité

## Soutenir les parents d'enfants handicapés

### CONSTAT

Les lois successives relatives au handicap visent à favoriser l'inclusion des enfants handicapés notamment. Cependant, il apparaît que des parents s'interdisent de confier leur enfant à une structure collective (Alsh, Eaje ou autre).

### OBJECTIFS – stratégiques et opérationnels

Il ne s'agit pas de créer des structures à destination des enfants handicapés, mais plutôt d'adapter les structures existantes à l'accueil de ces enfants, au travers de la mise en place de réseaux de professionnels, ou de formations adaptées.

Il s'agit également de dédramatiser et de convaincre les parents que les enfants handicapés peuvent, dans certaines conditions, être accueillis dans des structures d'accueil collectif.

Ces objectifs rejoignent ceux définis par la fiche action 3 Petite Enfance « favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap ou avec des besoins particulier ». Les deux fiches actions seront à mettre en œuvre de façon coordonnée.

### ACTIONS

Mettre en œuvre des actions de formations à destination des professionnels.

Parallèlement, communiquer auprès des parents afin de les rassurer et faire en sorte qu'ils confient leurs enfants aux structures déjà présentes sur les territoires.

### PILOTAGE

Caf/Conseil départemental

### PUBLIC CIBLE

Gestionnaires d'EAJE/ partenariat avec les EPCI où sont implantés les structures / Assistants maternels et professionnels de la garde à domicile.

Parents d'enfants porteurs de handicap.

### MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS

Conseil départemental et Caf mobilisent des moyens humains pour accompagner les partenaires dans leurs réflexions autour de l'accueil des enfants porteurs de handicap.

Mobilisation de moyens financiers comme par exemple les fonds publics et territoires Caf.

### ECHEANCIER

L'action sera conduite tout au long de la période afin de permettre les adaptations nécessaires.

### EVALUATION

Nombre d'enfants porteurs de handicaps accueillis au sein des structures d'accueil collectif.

Nombre de formations réalisées en distinguant professionnels petite enfance et jeunesse.

# FICHE ACTION N° 9

AXE 2

Coordonner l'action des acteurs intervenant dans le domaine de la parentalité et améliorer leur lisibilité

## Création d'un label « réseau parent 08 »

### CONSTAT

Il existe des initiatives nombreuses à l'échelle du département, porté par des partenaires et/ou des parents, dans le domaine de la parentalité. Pour autant, celles-ci ne sont pas suffisamment connues. De plus, Il est nécessaire de mettre ces actions en réseau, afin de permettre les échanges de pratiques et de favoriser un meilleur maillage du territoire. Enfin, il est nécessaire de mieux connaître ces actions afin de contribuer à en améliorer la qualité.

Cette labellisation est plus large que le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité, dans la mesure où il s'agit d'un financement Caf. Cependant, certains projets n'entrent pas dans le cadre de ce financement, mais devraient pouvoir être reconnus.

### OBJECTIFS – stratégiques et opérationnels

Mettre en place un réseau « parents-08 », visant à assurer les actions à destination des familles dans le domaine de la parentalité.

### ACTIONS

Rédiger une charte  
Créer un comité de pilotage visant à labelliser les actions proposées  
Créer un visuel « réseau parents 08 » qui sera utilisé dans les outils de communication afin de mieux identifier les actions.

### PILOTAGE

Caf

### PUBLIC CIBLE

Professionnels, associations de parents ou autres, proposant des actions parentalité.  
Parents

### MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS

Conseillère technique petite enfance parentalité de la Caf, personnel de la FDFR, du CD et de la MSA. Mobilisation des outils financiers REAAP

### ECHEANCIER

Mise en place du comité de pilotage avant la fin 2017. Ce comité de pilotage devra élaborer la charte du réseau, un règlement de fonctionnement pour ce qui le concerne et un visuel.  
La mise en place du réseau interviendrait au cours de l'année 2018.

### EVALUATION

Nombre de réunions du comité de pilotage  
Rédaction de la charte  
Rédaction du règlement de fonctionnement  
Réalisation d'un visuel  
A partir de 2018 : nombre d'actions labellisées

# FICHE ACTION N° 10

AXE 2

Coordonner l'action des acteurs intervenant dans le domaine de la parentalité et améliorer leur lisibilité

Mettre en ligne le portail « Parents08 »

## CONSTAT

Les actions parentalité mises en œuvre dans le département ne sont pas suffisamment relayées ni connues.

Les modes de communication habituellement utilisés paraissent insuffisants (flyers, e-mailing, affiches...). Il est nécessaire de pouvoir disposer d'un outil de communication réactif, et qui constitue un point d'entrée unique dans le domaine de la parentalité.

Un portail parents 08 a été créé dans le cadre du REAAP. Les travaux ont été coordonnés par la FDACS. La Caf, la MSA, la DSDEN, le CD y ont été associés et ont validés le projet.

Le site internet existe, mais il n'est pas encore mis en production.

## OBJECTIFS – stratégiques et opérationnels

Rendre opérationnel le site internet, afin que les partenaires parentalité puissent y faire apparaître leurs projets et actions, et afin que les parents puissent bénéficier d'une information en temps réel et de proximité.

## ACTIONS

Créer un comité éditorial afin de pouvoir assurer une alimentation régulière du site en informations et une actualisation des éléments qu'il contient.

Prévoir les modalités de mise en œuvre de la modération de ce site, afin de le diffuser et de le rendre opérationnel.

## PILOTAGE

La Fédération Départementale des Centres Sociaux pilote cette action avec le soutien des partenaires institutionnels.

## PUBLIC CIBLE

Porteurs de projets parentalité  
Familles  
Institutions

## MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS

FDACS, animateurs multi-média de centres sociaux.

Mobilisation de l'ensemble des partenaires pour fournir des informations pertinentes et actualisées.

## ECHEANCIER

Mise en ligne du site en 2017

## EVALUATION

Nombre de consultations du site par an  
Nombre d'articles mis en ligne par an  
Questionnaire de satisfaction (sphinx) en 2018  
Nombre de réunions du comité éditorial

# FICHE ACTION N° 11

AXE 2

Coordonner l'action des acteurs intervenant dans le domaine de la parentalité et améliorer leur lisibilité

Soutenir les parents dans l'accès aux outils numériques et leur permettre d'accompagner leurs enfants dans leur utilisation

## CONSTAT

Les outils numériques, et notamment les réseaux sociaux, sont devenus des outils de communication privilégiés des jeunes.

L'utilisation de ces outils et de l'internet est aujourd'hui incontournable et la connaissance de certaines règles de base de bonne utilisation sont indispensables.

La présence des jeunes sur internet en général, et les réseaux sociaux en particulier, ne cesse de s'accroître. Si l'outil numérique présente des opportunités incontestables, il faut également en connaître les dangers et les risques inhérents. Les parents ne sont pas suffisamment outillés pour éduquer les enfants à l'usage du numérique. Depuis 2010, des projets ont été menés, notamment par les centres sociaux, à destination des jeunes pour les ouvrir à l'utilisation de ces outils, ce qui n'est pas forcément le cas des parents. Les parents doivent être en mesure d'éduquer les enfants à l'utilisation de ces moyens de communication

## OBJECTIFS – stratégiques et opérationnels

Permettre aux parents de se former et de se familiariser avec les outils numériques : les utiliser, en connaître les potentialités et les dangers.

Accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants au numérique.

## ACTIONS

Mettre en place des formations ou des ateliers à destination des parents.

## PILOTAGE

La Fédération Départementale des Centres Sociaux

## PUBLIC CIBLE

Parents d'enfant en âge scolaire (primaire, collège, lycée)

## MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS

La démarche s'appuiera sur les personnels des centres sociaux formés aux outils des technologies de l'information et de la communication.

Les partenaires pourront bénéficier d'un label ou d'une charte afin d'être identifiés sur ces actions.

## ECHEancier

Mettre en place dès 2017 des ateliers dans les centres sociaux, ainsi que par tout autre partenaire volontaire (EVS,...)

## EVALUATION

Nombre d'ateliers par an.

Nombre de partenaires impliqués.

Nombre de parents en ayant bénéficié.

# FICHE ACTION N° 12

AXE 2

Coordonner l'action des acteurs intervenant dans le domaine de la parentalité et améliorer leur lisibilité

**Renforcer la professionnalisation des acteurs intervenant auprès des familles**

## CONSTAT

Les acteurs intervenant auprès des familles peuvent être nombreux,

- travailleurs sociaux issus des différentes institutions,
- référents familles dans les centres sociaux,
- associations d'aide à domicile,
- autres associations (Udaf, Trait d'union, etc.)

Il ressort du diagnostic, et des retours des travailleurs sociaux, que les situations familiales sont de plus en plus complexes. Les professionnels sont de plus en plus confrontés à des situations difficiles, pour lesquelles ils ne sont pas préparés.

Les actions de prévention doivent être privilégiées.

## OBJECTIFS – stratégiques et opérationnels

Selon les professionnels, il y a un besoin pour renforcer la formation et/ou mettre en place des supervisions ou échanges de pratiques.

Il convient en effet de sortir les professionnels de leur isolement, et d'être suffisamment préparés pour maintenir un accompagnement de qualité auprès des familles.

## ACTIONS

Développer des actions de supervision ou d'échanges de pratiques auprès des travailleurs sociaux

Mettre en place une formation des référents familles dans les centres sociaux.

## PILOTAGE

Caf/Conseil Départemental /Fédération Départementale des Centres Sociaux

## PUBLIC CIBLE

Professionnels des EPCI, Communes, associations intervenant autour de la parentalité.

## MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS

Plans de formations des partenaires.

Concertation et échanges entre pairs lorsque cela est possible.

## ECHEANCIER

Mise en place de ces actions dès 2017 et poursuite tout au long du SDSF

## EVALUATION

Nombre de formations mises en place.

Analyse des retours des professionnels sur les actions mises en place.

Nombre de supervisions.

## V – FICHES ACTIONS ENFANCE

S'il s'agit du premier Schéma Départemental des Services aux Familles pour le département des Ardennes, depuis de nombreuses années des travaux ont été menés entre les différents partenaires de la petite enfance. En effet, si le Conseil départemental a la responsabilité de l'agrément des établissements d'accueil du jeune enfant mais aussi de l'agrément des assistants maternels par sa compétence en matière de Protection maternelle et infantile (PMI), cette compétence en matière d'accueil du jeune enfant est partagée avec la CAF et les porteurs de projets, publics ou privés.

L'axe « petite enfance » du SDSF a été piloté par le Conseil départemental et a réuni un groupe de travail associant la CAF, la MSA, l'UDAF, la Fédération des Centres Sociaux et la Fédération Départementale Familles Rurales.

Le groupe s'est appuyé sur les travaux de la Commission Départementale de l'Accueil du Jeune Enfant (CODAJE), qui, depuis 2006, a mené de nombreux projets (création d'une charte départementale de l'accueil dans les établissements d'accueil, guide à destination des porteurs de projets, création d'une « boîte à idées » pour favoriser la place des parents dans les structures, plaquette sur « l'accueil de l'enfant en situation de handicap » ...). Les projets sociaux de territoire du Conseil départemental menés avec ses partenaires ont également alimenté la réflexion.

Ces différents éléments ont éclairé le groupe de travail « petite enfance » en matière de diagnostic et de propositions. Le groupe s'est donc centré sur le public bénéficiant de ces modes d'accueil, parents et enfants dans toute leur diversité, comme sur celui de la qualité de l'accueil proposé. C'est également les problématiques de coordination entre les partenaires de la petite enfance qui ont fait l'objet de propositions d'actions.

Les travaux finalisés s'organisent autour de 4 axes déclinés en fiches actions :

1. Favoriser l'accès aux différents modes d'accueil pour tous
2. Développer la qualité de l'accueil collectif et individuel
3. Optimiser la coordination des acteurs et le travail en réseau
4. Améliorer l'information et la communication sur les modes d'accueil vers les familles et les acteurs

# FICHE ACTION N° 1

AXE 1

Favoriser l'accès aux différents modes d'accueil pour tous

**Promouvoir le développement de places d'accueil dans les zones déficitaires**

## CONSTAT

La répartition des places d'accueil sur le département est hétérogène selon les territoires ; certaines zones restent encore insuffisamment couvertes en mode de garde (cf. diagnostic général).

## OBJECTIFS – stratégiques et opérationnels

Améliorer la couverture au regard des besoins identifiés.  
Assurer une offre de service homogène entre les différentes intercommunalités.

## ACTIONS

Valoriser les offres/demandes en vue d'offrir des services d'accueil aux familles. Positionner les services d'accueil du jeune enfant comme un élément d'attractivité des territoires.  
Mener des enquêtes auprès des parents d'enfants de moins de 6 ans des zones non couvertes, afin d'évaluer les besoins au mieux.  
Proposer aux élus (ou autres porteurs de projets) des outils d'accompagnement au montage d'un projet accueil du jeune enfant (type guide pratique).

## PILOTAGE

CAF

## PARTENAIRES ASSOCIES

CAF – Mutualité Sociale et Agricole – Protection Maternelle et Infantile – Conseil Départemental  
– Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

## MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS

Conseillères territoriales CAF,  
Services du Conseil départemental.  
Données statistiques et diagnostic SDSF et toute autre donnée susceptible d'être mobilisée par l'un ou l'autre des partenaires.  
Financement CAF et Conseil Départemental

## ECHEANCIER

Action à conduire tout au long de la durée de vie du SDSF.  
Une réalisation du guide d'appui à la création de structure peut être envisagée dès 2017.

## EVALUATION

Evolution du nombre de places d'accueil sur le département.  
Evolution de l'écart entre la moyenne départementale et la moyenne nationale en termes de taux d'équipement d'accueil du jeune enfant, l'objectif étant de tendre vers la moyenne nationale.  
Répartition des équipements harmonieuse sur le territoire afin de réduire au maximum les zones blanches (pas d'équipement mais présence de jeunes enfants sur un territoire).

## FICHE ACTION N° 2

AXE 1

Favoriser l'accès aux différents modes d'accueil pour tous

**Favoriser la mobilité des parents vers les dispositifs existants, notamment l'accès aux familles en démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle**

### CONSTAT

Certaines familles ne s'adressent pas aux structures d'accueil (peu d'heures de garde, préjugé qui laisse penser que les structures collectives sont réservées aux personnes qui travaillent, peur de ne pas pouvoir financer, difficulté de séparation avec l'enfant, peur de l'inconnu). Par ailleurs, les familles en démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle ne sont pas informées des possibilités d'accueil de leur jeune enfant.

### OBJECTIFS – stratégiques et opérationnels

Favoriser l'accompagnement des familles vers les structures et services et les accompagner dans l'information sur le coût du mode de garde (PSU avec un tarif selon les ressources des familles ou CMG) et le financement du mode d'accueil  
Informers sur les places d'accueil d'urgence (précision : article L 214-7 et D 214-7 du CASF donne obligation aux accueils collectifs de réserver une place (pour 20 places) pour les parents en situation d'insertion).  
Déterminer les besoins d'accueil en horaire atypique et, le cas échéant, développer les accueils en horaire atypique.  
Mobiliser les structures sur l'accueil occasionnel car certaines sont toujours en financement crèche.  
Développer la démarche « crèche à vocation d'insertion professionnelle »

### ACTIONS

Réaliser le recueil de besoins en se basant sur le diagnostic SDSF  
Déterminer les « prescripteurs » et les professionnels  
Déployer la Charte Nationale des crèches à vocation d'insertion professionnelle.  
Informers les parents sur l'offre de service  
→ Cette action peut relever des RAM et rejoint donc l'objectif de création de RAM sur le territoire.  
Faire du SDSF le support de portage dans le département du dispositif des crèches à vocation d'insertion sociale.

### PILOTAGE

Conseil départemental

### PARTENAIRES ASSOCIES

Cette action est étroitement liée au plan départemental de lutte contre la précarité et pour l'inclusion sociale. Aussi, l'ensemble des partenaires du plan ont vocation à être mobilisés.

### MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS

Mobilisation des Eaje, des référents uniques RSA  
Financements du fonctionnement des équipements (PSU).  
Pour les crèches à vocation d'insertion professionnelle, la Caf pourra mobiliser les fonds publics et territoires.

### ECHEANCIER

A compter de l'année 2017

### EVALUATION

Evolution de l'utilisation des places d'urgences  
Augmentation des structures offrant des horaires atypiques  
Liste des prescripteurs potentiels (cf power point)  
Nombre de bénéficiaires de minimas sociaux ayant mobilisé un accueil collectif petite enfance.  
Nombre de crèches à vocation d'insertion professionnelle mentionnées sur le site mon.enfant.fr.

# FICHE ACTION N° 3

AXE 1

Favoriser l'accès aux différents modes d'accueil pour tous

## Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap ou avec des besoins particuliers

### CONSTAT

Peu d'enfants en situation de handicap sont accueillis en structures d'accueil par méconnaissance des parents mais aussi des professionnels

### OBJECTIFS – stratégiques et opérationnels

Permettre l'accueil d'enfants en situation de handicap ou avec des besoins particuliers.  
Ces objectifs rejoignent ceux définis par la fiche action 8 parentalité « soutenir les parents d'enfants handicapés ». Les deux fiches actions seront à mettre en œuvre de façon coordonnée.  
Répondre aux réticences des professionnels à l'accueil d'un enfant porteur de handicap.

### ACTIONS

Informers les parents sur les différents modes de garde.  
Former les professionnels accueillant de jeunes enfants et faciliter l'accès aux formations sur le handicap par la connaissance des organismes agréés.  
Conseiller les professionnels sur les équipements et aménagements nécessaires  
Initier un réseau de professionnels afin de mutualiser les compétences en ayant pris soin au préalable d'identifier les professionnels formés à la prise en charge d'enfants porteurs de handicaps.  
Développer les actions de supervision au bénéfice des professionnels.

### PILOTAGE

Caf, Conseil départemental

### PARTENAIRES ASSOCIES

MDPH, IEPM, CRFME, CAMPS (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce), Cap projet et gestionnaires EPCI

### MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS

Professionnels des institutions et associations.  
Fonds publics et territoire axe 1

### ECHEANCIER

A compter de 2017

### EVALUATION

Evolution du nombre de structures proposant / affichant / s'organisant pour faciliter l'accueil d'enfants en situation de handicap.  
Nombre de professionnels formés au sein des structures du département.  
Accueil spécifique inséré dans le Règlement de fonctionnement  
Nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis.  
Nombre d'intervention de professionnels spécialisés dans les structures (formation et accompagnement).  
Nota : cette action pourra être suivie via l'enquête réalisée chaque année par la Caf auprès des EAJE.

# FICHE ACTION N° 4

AXE 2

Développer la qualité de l'accueil (collectif et individuel)

Développer la formation et le partage de pratiques entre les différents professionnels et acteurs de la petite enfance, quel que soit le type d'accueil (collectif, individuel, ACM)

## CONSTAT

Les différents professionnels intervenant dans l'accueil des jeunes enfants n'ont pas le même niveau de formation ; les qualifications demandées pour chaque type d'accueil sont différentes

## OBJECTIFS – stratégiques et opérationnels

Développer la formation et le partage de pratiques dans un souci d'amélioration de la qualité du service rendu aux familles.

## ACTIONS

### Formation et Information

Proposer des formations complémentaires aux assistants maternels.

Développer les formations BAFA.

Proposer des formations communes aux personnels de structures afin de permettre via ces formations des échanges de pratiques ce qui enrichi chacun via un partage de compétences.

Réaliser une charte d'accueil.

## PILOTAGE

Protection Maternelle et Infantile/CAF

## PARTENAIRES ASSOCIES

RAM, associations d'assistants maternels, DDCSPP dans le cadre des formations au BAFA/BAFD, structures d'accueil collectif notamment les micro-crèches et les gestionnaires

## MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS

Essentiellement la coordination de ce réseau par les institutions (CAF et Conseil Départemental)

## ECHEANCIER

A compter de 2017

## EVALUATION

Nombre d'actions d'information conduites.

Nombre de formations réalisées.

Mise en place de la charte d'accueil.

# FICHE ACTION N° 5

AXE 2

Développer la qualité de l'accueil (collectif et individuel)

## Améliorer la transition entre les modes d'accueil et l'école

### CONSTAT

Même si la part des enfants de moins de 3 ans scolarisés est plus importante dans les Ardennes qu'au niveau régional et national (voir diagnostic), la précarité des familles et la monoparentalité devant inciter à poursuivre le développement des actions de préparation à l'entrée à l'école et de socialisation le plus tôt possible.

Seules les structures d'accueil implantées sur une commune où il existe une école maternelle proposent une action de préparation à l'entrée à l'école. Sur quelques territoires, le RAM permet des temps d'animation avec les écoles.

### OBJECTIFS – stratégiques et opérationnels

Favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.  
Développer la préparation à l'entrée en école maternelle.

### ACTIONS

Mettre en place des actions passerelles.  
Développer des actions de socialisation (LAEP, halte-jeux, temps collectifs RAM) et favoriser la passerelle entre ces actions et l'école.  
Mener des opérations d'information auprès des familles.

### PILOTAGE

DSDEN, Caf, Conseil départemental.

### PARTENAIRES ASSOCIES

Réseau des Relais assistantes maternelles.  
Réseau des Lieux d'accueil enfant parents.

### MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS

Professionnels des différentes institutions.  
Croisement des données détenues par la Caf et la DSDEN pour conduire chaque année depuis 2016 une action de communication en direction des familles.

### ECHEANCIER

A compter de 2017, en poursuivant la démarche initiée dès 2016.

### EVALUATION

Evolution de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans  
Nombre d'opérations d'information menées

# FICHE ACTION N° 6

AXE 2

Développer la qualité de l'accueil (collectif et individuel)

**Optimiser l'accompagnement, le contrôle et le suivi des structures /  
et des assistants maternels**

## CONSTAT

Le service PMI du conseil départemental est chargé du suivi, de l'accompagnement et du contrôle des structures d'accueil et des assistants maternels.  
Selon les années il peut exister des difficultés dans la réalisation de ces missions

## OBJECTIFS – stratégiques et opérationnels

Améliorer et optimiser le suivi, l'accompagnement et le contrôle des structures d'accueil et des assistants maternels.

## ACTIONS

Créer des outils pertinents et adaptés comme par exemple une sorte de foire aux questions pour reprendre les questions les plus fréquemment posées.  
Conforter la pratique des rencontres CAF/PMI/gestionnaire

## PILOTAGE

PMI

## PARTENAIRES ASSOCIES

Structures d'accueil  
CAF / MSA

## MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS

Personnels du service de PMI.

## ECHEANCIER

A compter de 2017

## EVALUATION

Nombre de contrôles réalisés

# FICHE ACTION N° 7

AXE 3

Optimiser la coordination des acteurs et le travail en réseau

## Formaliser la coordination des acteurs Caf/MSA/CD et autres partenaires

### CONSTAT

La petite enfance, la parentalité et la jeunesse sont des thématiques transversales pour lesquelles la coordination des différents acteurs est indispensable afin de faciliter la transversalité, la communication et la cohérence des actions.  
Les porteurs de projet ne savent pas toujours à qui s'adresser aux différentes étapes de leurs projets.

### OBJECTIFS – stratégiques et opérationnels

Formaliser la coordination des différents acteurs. Ce travail de coordination doit permettre de faciliter les démarches prospectives auprès des porteurs de projet potentiel, et d'optimiser l'accompagnement qui peut leur être proposé.

### ACTIONS

Mettre en place des rencontres régulières CAF/MSA/CD  
Si nécessaire, réaliser un guide pour les porteurs de projet (qui contacter ? quand ? quels équipements ? ...), en s'appuyant éventuellement sur des outils nationaux de la branche famille.  
S'assurer de l'évolution de la couverture des territoires couverts

### PILOTAGE

Caf, Conseil Départemental, MSA

### PARTENAIRES ASSOCIES

PMI, conseillères techniques et conseillères territoriales de la Caf pour le portage de l'action.

### MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS

Professionnels des différentes institutions.  
Dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets propres aux différentes institutions partenaires.

### ECHEANCIER

A compter de 2018 pour la formalisation de cette coordination.

### EVALUATION

Nombre de rendez-vous de prospection réalisés auprès de porteurs de projet potentiels.  
Réalisation du guide.  
Evolution du nombre de places sur le département.

# FICHE ACTION N° 8

AXE 3

Optimiser la coordination des acteurs et le travail en réseau

## Promouvoir le développement des relais d'assistants maternels

### CONSTAT

L'ensemble du territoire ardennais n'est pas pourvu de Relais d'assistants maternels. Les assistants maternels ne bénéficient pas tous des mêmes services sur le territoire. Des difficultés de recrutement sont identifiées sur certains territoires en matière d'animateur de RAM.

### OBJECTIFS – stratégiques et opérationnels

Promouvoir la création de RAM pour tendre vers un objectif d'un RAM pour 70 assistants maternels.  
Couvrir les territoires aujourd'hui dépourvus de RAM (objectif : au moins un RAM par EPCI).  
Poursuivre la démarche de professionnalisation des RAM pour améliorer le service rendu aux assistantes maternelles et aux familles.

### ACTIONS

Développer un outil de présentation des relais assistantes maternelles pour impulser une démarche de création.  
Proposer un schéma d'accompagnement pour le montage d'un projet RAM avec une information spécifique reprenant les principaux points à connaître pour impulser un projet.

### PILOTAGE

CAF

### PARTENAIRES ASSOCIES

Conseil départemental

### MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS

Mobilisation de l'équipe technique Caf auprès des partenaires.  
Prestation de service RAM, financement dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

### ECHEANCIER

Tout au long de la durée du SDAVS en poursuivant la démarche déjà initiée.

### EVALUATION

Evolution du nombre de RAM à l'échelle du département.  
Homogénéité de la couverture territoriale.  
Nombre d'assistantes maternelles par RAM

# FICHE ACTION N° 9

AXE 4

Améliorer l'information et la communication sur les modes d'accueil vers les familles et les acteurs

Mettre à jour l'information sur les structures et services et identifier les organismes ayant besoin de cette information

## CONSTAT

L'information aux familles est présente sur les sites internet des différents acteurs de la petite enfance. Mais elle n'est pas au même niveau de mise à jour sur tous ces sites.

Si aujourd'hui l'accès à internet est aisé, certaines familles demeurent réticentes à l'usage de cet outil d'où un travail particulier à conduire.

De même, l'ensemble des acteurs ardennais, autres que petite enfance, n'ont pas forcément accès aux informations liées à l'accueil des jeunes enfants (où trouver l'information, vers qui orienter les usagers...)

## OBJECTIFS – stratégiques et opérationnels

Développer une meilleure connaissance des structures (notamment qui œuvrent à domicile).

Identifier les différents secteurs susceptibles d'être concernés par l'accueil des jeunes enfants.

Utiliser différents supports de communication en plus des outils type site internet.

Assurer la mise à jour de l'information quel que soit le vecteur de communication considéré.

## ACTIONS

Créer des outils de communication accessibles à l'ensemble de la population par exemple de type annuaire des services et équipements (sur Internet).

Définir des règles de mise à jour pertinentes

Faire un état des lieux (différents types de structures, services proposés) pour permettre une articulation entre les modes de garde existants.

## PILOTAGE

Caf, Conseil départemental

## PARTENAIRES ASSOCIES

EPCI – centres sociaux

## MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS

Cette démarche s'appuie sur l'ensemble des sites internet des partenaires signataires du SDSF. Elle suppose une coordination souple via les instances du SDSF pour s'assurer de la cohérence et de la fiabilité des informations diffusées.

Les travailleurs sociaux des différentes institutions et les associations partenaires peuvent également développer des démarches d'information directe auprès des familles dans une logique d'accès aux droits (ex : mise à disposition d'un travailleur social suite à naissance).

## ECHEANCIER

A compter de la signature du SDSF.

## EVALUATION

Nombre de connexions aux différents services

Nombre d'entretiens dans le cadre des naissances

Mise à jour des disponibilités des différents modes d'accueil sur les sites concernés

## VI – FICHES ACTIONS JEUNESSE

Lors des travaux de lancement du Schéma Départemental des Services aux Familles, il est apparu indispensable d'inclure cette thématique dans le schéma.

Cette position locale s'est trouvée ensuite confirmée par les instructions nationales reçues.

Au niveau local, le partenariat noué autour de la jeunesse est riche avec une présence des institutions mais aussi d'un nombre significatif d'acteurs associatifs.

Piloté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), le groupe de travail a réuni la Caf, la MSA, le Conseil Départemental, la Ville de Charleville-Mézières, l'Education Nationale, l'UDAF, la Fédération Départementale Familles Rurales, La Ligue de l'Enseignement et la Fédération Départementale des Centres Sociaux.

Le groupe s'est attaché à mettre en avant des projets à vocation départemental mais aussi des projets en cours d'élaboration sur un territoire (intercommunalité) et susceptible d'être étendus à l'ensemble du département, si besoin les démarches portées le groupe visent notamment à promouvoir le vivre ensemble et les valeurs de la République.

# FICHE ACTION N° 1

AXE 1

Co-éduquer

## Améliorer la qualité éducative en ACM (Accueil Collectif de Mineurs)

### CONSTAT

Les gestionnaires d'Alsh constatent que la fréquentation des Alsh dans les Ardennes est en baisse, tendance également observée au niveau national.

### OBJECTIF – stratégique

Améliorer la qualité globale des ALSH afin d'assurer un fonctionnement optimal.

### ACTIONS

Il s'agit de mettre en place une charte qualité qui a pour but d'encourager financièrement les gestionnaires d'Alsh extrascolaire à améliorer l'accueil des enfants dans leur structure. Un questionnaire comportant différents critères de qualité sera envoyé à chaque gestionnaire.

Une visite de l'accueil permettra d'évaluer sur le terrain cette qualité d'accueil. Suivant la taille de l'Alsh, et le nombre de points alloués, une subvention serait attribuée aux gestionnaires volontaires à intégrer cette démarche. La qualité d'accueil de chaque Alsh sera visible par les familles par le biais d'un autocollant envoyé aux gestionnaires participants à la démarche avec un nombre de soleils de 1 à 4 attribués suivant le niveau de service offert.

### PILOTAGE

Caf des Ardennes

### PARTENAIRES ASSOCIES

**Financiers** : Caf des Ardennes, DDCSPP, Conseil départemental, MSA ...

**Opérationnels** : Fédération Ardennaise des Centres Sociaux, Fédération Familles Rurales, Ligue de l'enseignement

### MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS

Professionnels des différentes institutions notamment Caf et DDCSPP afin de s'assurer de la qualité des actions menées.

Financement des différents partenaires des ALSH. Dans ce cadre la Caf des Ardennes a revu sa politique en direction des ALSH pour mieux accompagner les ALSH ayant développé des aspects qualitatifs dans leur offre de service.

### ECHEANCIER

Mise en place dès 2017

## EVALUATION

La fréquentation des Alsh augmentent grâce à l'amélioration de la qualité de leur accueil et l'adéquation entre l'offre et la demande.

### **Quantitative :**

- Nombre de gestionnaires impliqués dans la démarche Caf : 100 % y participent d'ici 2020.
- Nombre d'Alsh rencontrés ou visités ou évalués.
- Augmentation de la fréquentation des Alsh ardennais pour chaque tranche d'âge.
- 100 % des Alsh obtiennent 3 ou 4 soleils d'ici 2020

# FICHE ACTION N°2

AXE 1

Co-éduquer

**Développer et renforcer les compétences théoriques et pratiques des animateurs/animatrices du département**

## CONSTAT

Le profil des acteurs de l'animation s'avère très disparate : des animateurs vacataires titulaires BAFA qu'on retrouve d'une session à l'autre depuis quelques années ; des animateurs/trices stagiaires BAFA avec peu d'expérience ; des animateurs/animatrices sans qualification qui étant adolescents deviennent en quelques mois des animateurs avec tous les changements et les responsabilités que cela implique.

On constate que pour un tiers la vocation est une passion, et pour deux tiers un travail d'appoint, une passerelle professionnelle souvent pour financer des études, des projets, en attente de nouvelles perspectives professionnelles.

Depuis quelques années les coordinateurs socio-éducatifs et culturels se rendent compte des écarts et des incohérences existants entre les compétences développées et attendues dans le cadre des formations et les conditions réelles d'application de celles-ci sur le terrain (exemple : BAFA).

## OBJECTIF – stratégique

- Renforcer le lien, les échanges et la complémentarité des acteurs éducatifs des ACM du département entre eux (coordinateur, directeur ALSH,...) mais aussi avec les partenaires institutionnels afin d'unir les vues de terrains de l'ensemble des acteurs éducatifs ;
- Renforcer les moyens d'accentuer le processus de formation, d'échange et d'accueil des équipes pédagogiques qui auront un impact sur la qualité du travail des équipes encadrantes mais aussi sur la qualité des ACM pour les accompagner jusqu'aux niveaux des exigences éducatives, pédagogiques ;
- Créer du lien et de la complémentarité.
- Aider les professionnels de terrain à pallier les manques, les questionnements, les difficultés de terrain.... coordonner cette réalité de terrain pour la diagnostiquer et apporter des solutions /conseils.

## ACTIONS

**Créer un comité de pilotage** : constitution d'un groupe de réflexion composé de 10 coordinateurs/Coordinatrices et/ou Directeurs/Directrices ALSH, des partenaires institutionnels (**DDCSPP/PMI/CAF**) avec l'idée de disposer d'un échantillon des professionnels de terrain du département représentant la diversité du territoire. Le comité pourra remonter aux organismes de formations BAFA des informations afin que les modules de formations soient repensés afin de répondre aux manques rapport aux besoins du terrain.

- Organiser des rencontres des acteurs éducatifs pour définir ensemble l'identité du comité de pilotage des coordinateurs, les champs d'actions, les missions et objectifs du comité ;
- Définir la complémentarité : Comité de pilotage / DDCSPP / PMI / CAF / Organismes de formation, pour unir les réflexions et les champs d'actions.
- Définir le processus de réflexion et d'action qui se veut dans une démarche d'évolution qui renvoie à la notion de valeurs, d'engagement, de bénévolat et de la place de l'équipe dans les projets de chaque structure.
- Mettre en place des journées de l'animation réunissant l'ensemble des acteurs éducatifs (animateurs/techniciens des collectivités...): durant ces journées des ateliers formations/Conférences seront proposées répondant aux manques de terrain (Réglementation/HACCP, Santé, posture professionnelle, Dangers des réseaux sociaux,...) ;

- Créer des supports pédagogiques par le comité de pilotage qui seront validés par les partenaires institutionnels DDCSPP/PMI/CAF, ce qui renforcera la culture de l'accueil des équipes. Exemples : **GUIDES « UN PROJET UNE EQUIPE », « ACCUEIL DES EQUIPES »...**)
- Diffuser des guides sur le département : Les guides seront créées par rapport aux réalités du terrain :
 

**THEORIE    ⇔    TERRAIN    ⇔    MANQUE    ⇔    GUIDE**
- Développer une culture d'accueil des équipes pédagogiques : salle équipes pédagogiques, bibliothèque pédagogique, espace et lieu d'échanges.

### **PILOTAGE**

Comité de pilotage de coordinateurs/trices et/ou directeurs/directrices ACM (10 professionnels du département) + DDCSPP des Ardennes + Partenaires institutionnels

### **PARTENAIRES ASSOCIES**

DDCSPP, CAF, CEMEA (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active), PMI, les organismes de formation du département, les structures, les partenaires institutionnels, les centres sociaux

### **MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS**

Coordinateurs/coordinatrices, Directeurs ALSH, équipes pédagogiques, partenaires institutionnels

- MATERIEL : Création des supports de communication, guides....

### **ECHEANCIER**

L'initiative sera lancée au cours de l'année 2017.

### **EVALUATION**

#### **Quantitative :**

- Taux de participation en termes de demande ;
- Nombre d'acteurs réunis ;
- Participants en fonction des ateliers.

#### **Qualitative :**

- Degré d'implication du comité de pilotage et des partenaires du collectif (nombre réunions, mise en place des ateliers...)
- Qualité des travaux de réflexion
- Degré de l'impact de l'action sur le département

# FICHE ACTION N° 3

AXE 2

Ouvrir le champ des possibilités

Favoriser la mobilité – L'exemple « 8 puissance 8 » ou « Ardennes puissance 8 »

## CONSTAT

Plus encore que les jeunes urbains, les jeunes ruraux sont confrontés à la difficulté de vivre une jeunesse pleine, ouverte, diverse et connectée avec la réalité et leurs besoins. Les causes sont multiples et souvent cumulatives.

On peut citer notamment :

- le manque d'infrastructures d'accueil (locaux, notamment) ;
- le défaut d'encadrement (pas ou peu d'animateurs, associations insuffisamment armées financièrement et humainement pour les prendre en charge) ;
- le problème de mobilité (dessertes SNCF défaillantes, transports en autocar fonctionnant seulement en période scolaire mais pas pendant les vacances ou les samedis/dimanches, accès difficile aux cyclomoteurs pour des raisons économiques et de sécurité ...) ;
- l'offre réduite en matière de loisirs et de commerce en milieu rural, voire inexistante hors les bourgs-centres ;
- l'accentuation des phénomènes de précarité voire de pauvreté en milieu rural pour de nombreuses familles en raison de la persistance de conditions économiques défavorables.

Le sentiment d'être « oubliés » est réel chez un nombre croissant de jeunes ruraux, provoquant parfois le basculement vers des replis, des frustrations, des addictions (alcool, drogue, jeux...), des peurs (avec à la clef le rejet de « l'autre » qu'on ne connaît pas) ou même vers des comportements violents.

## OBJECTIF – stratégique

Permettre à un grand nombre de jeunes du monde rural d'accéder aux mêmes événements et aux mêmes équipements que les jeunes urbains ;  
Promouvoir la notion d'engagement ;  
Faire partager les valeurs du « mieux vivre ensemble » ;  
Inclure pleinement les jeunes dans une démarche citoyenne.

## ACTIONS

- Favoriser la mobilité des jeunes par l'organisation de sorties avec des rencontres, des échanges, des actions de solidarité, des projets et travaux en communs...
- Développer des échanges / des rencontres autour des thèmes suivants : culture, sport, loisirs, fête/convivialité, éducation/écoute, environnement, santé, citoyenneté et réseaux sociaux ;
- Organiser un grand rassemblement annuel ;
- Développer des échanges / des rencontres autour des valeurs du : « mieux vivre ensemble », du respect, de la solidarité, de la fraternité, l'engagement, la responsabilité, le partage, la convivialité et la reconnaissance.

## PILOTAGE

Fédération départementale FAMILLES RURALES

## PUBLIC CIBLE

Les jeunes 12/17 ans des territoires ruraux.

## **PARTENAIRES ASSOCIES**

Etat, CAF, Conseil Départemental, Conseil Régional, Communautés de Communes, Communes, Entreprises privées

## **MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS**

Le projet concernerait l'ensemble du département des Ardennes, selon une approche par EPCI.

Outre des ressources financières, un tel projet demande la mobilisation de moyens humains (encadrement, animateurs, appui avec jeunes en service civique...).

Il nécessite également des moyens de transport et des locaux (à identifier à ce stade).

Pour se mettre en place, un tel projet suppose donc une recherche préalable de partenariats et de financements.

## **ECHEANCIER**

L'idéal est de calquer le calendrier sur les cycles scolaires (septembre à juin)  
Démarrage envisagé : rentrée 2018

## **EVALUATION**

- Nombre de jeunes adhérant au dispositif (assiduité, hauteur de l'engagement ...)
- Nombre d'actions autour du vivre ensemble et de la promotion des valeurs de la République

# FICHE ACTION N° 4

AXE 3

« La Fabrik de la paix »

## Lutter contre les discriminations

### CONSTAT

La lutte contre les discriminations est aujourd'hui une réalité. Les outils d'information se multiplient (parfois avec une qualité faible) et les jeunes sont confrontés à bon nombre de sujets sensibles. Compte tenu de la crainte et la peur de l'autre, d'un manque évident d'esprit de vivre ensemble, il est nécessaire aujourd'hui de favoriser des actions de sensibilisation mais surtout de « cheminement social » afin de lutter contre ces comportements. Face à cet enjeu, le rôle des professionnels de l'éducation et de l'animation est de proposer des actions pour endiguer ce phénomène.

### OBJECTIF – stratégique

- Faciliter la prise de conscience de ces « phénomènes déviants » que sont les discriminations et le racisme dans une société.
- Mobiliser des jeunes par la mise en place de projets type « Fabrik de la Paix ».
- Créer un parcours-circuit « Fabrik de la Paix » avec la mise en place d'ateliers (« discrimaton »....).
- Proposer des actions itinérantes sur des lieux différents en lien avec des partenaires.
- Valoriser l'expression des jeunes.
- Mettre en valeur cette action auprès d'autres publics (expositions des messages, des réalisations...).

### ACTIONS

Proposer des projets de lutte contre les discriminations et contre le racisme à travers un dispositif « La Fabrik' de la Paix ».

Plusieurs ateliers peuvent être proposés sur un circuit transposable dans divers lieux, et faisant objet de lutte contre les discriminations (ateliers personnages célèbres, ateliers musique d'ailleurs...) : ceci afin de modifier les mauvais comportements et d'apporter des réponses et des clés pour faciliter les notions de vivre ensemble et de tolérance.

Ces projets peuvent être réalisés par des groupes de jeunes avec un encadrement par des animateurs professionnels et par des personnes compétentes afin de donner tout le sens à cette action.

### PILOTAGE

Office d'Animation des Crêtes Pré-ardennaises (OACP), l'action étant menée initialement sur un territoire identifié du département.

### PUBLIC CIBLE

Jeunes cibles : 6- 17 ans : scolaires ALSH et non scolaires

### PARTENAIRES ASSOCIES

Seraient potentiellement associés à cette action : Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA), associations spécifiques, acteurs locaux du Territoire (Fédérations Familles rurales, Ligue de l'Enseignement 08, Médiathèque centres sociaux Signy-l'Abbaye et Dhôtel, collèges, écoles... CFA du Bâtiment de Poix-Terron, ALSH Familles rurales...)

**MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS**

Animateurs associatifs impliqués, équipes professionnelles et bénévoles.

Les moyens financiers à mobiliser seront précisés ultérieurement.

**ECHEANCIER**

Objectif d'une première mise en place en 2017 avec éventuellement renouvellement si bilan favorable.

**EVALUATION**

Nombre de jeunes mobilisés  
Outils d'interventions utilisés  
Nombre de lieux d'exposition des travaux  
Nombre de partenaires mobilisés

# FICHE ACTION N° 5

AXE 4

Promeneurs du Net

## Prévenir les conduites à risques

### CONSTAT

Internet est aujourd'hui le média de communication par excellence des jeunes et fait partie intégrante de leurs pratiques culturelles. L'image positive dont il bénéficie auprès d'eux et l'utilisation intensive qu'ils en ont en font un outil présentant de nombreux risques, mais aussi d'importantes potentialités.

Une action éducative à destination des jeunes, des parents et des professionnels de la jeunesse est essentielle pour leur permettre de mieux maîtriser cet outil et les conduire à en saisir les différents enjeux. Elle doit permettre à chacun d'exploiter au mieux les multiples opportunités qu'il peut offrir dans le quotidien de chacun.

Tel est l'objectif des Promeneurs du Net qui, par leur présence éducative sur les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, contribuent à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

### OBJECTIF – stratégique

- Développer une présence éducative sur Internet et les réseaux sociaux, réalisée par des professionnels, des politiques jeunesse.
- Renforcer la relation de confiance avec les jeunes
- Maintenir le lien avec des jeunes qui ne viennent pas ou plus dans les structures, ainsi qu'avec -les jeunes les moins mobiles.

### ACTIONS

Un « Promeneur du Net » est un professionnel qui assure une présence éducative sur Internet auprès des jeunes, dans le cadre de ses missions habituelles (qu'il exerce généralement en présentiel). Il est mandaté par son employeur dans le cadre d'un conventionnement et éventuellement d'une labellisation. Il est clairement référencé sur un site dédié avec sa photo ou celle de sa structure, sa profession et à minima son prénom. Il peut travailler dans un centre social, un foyer de jeunes travailleurs, une maison des adolescents, un accueil de jeunes, une maison des jeunes et de la culture, un espace public numérique, une mission locale, etc.

Il établit une relation de confiance avec les jeunes en devenant « ami » avec eux sur les différents réseaux sociaux. Il répond à leurs préoccupations et peut leur proposer une rencontre ou une participation à des projets développés sur le territoire.

### PILOTAGE

Caf des Ardennes

### PUBLIC CIBLE

Adolescents et jeunes adultes, parents, professionnels « jeunesse » des territoires

### PARTENAIRES ASSOCIES

Le département, les EPCI, les centres sociaux, des associations en lien avec les jeunes, la maison des adolescents...

## MOYEN HUMAINS – MOYENS MATERIELS – MOYENS FINANCIERS

**Financiers** : Caf des Ardennes, DDCSPP, Conseil Départemental, MSA

**Opérationnels** : Fédération Ardennaise des Centres Sociaux, Fédération Familles Rurales, Ligue de l'enseignement

## ECHEANCIER

## EVALUATION

### Quantitative :

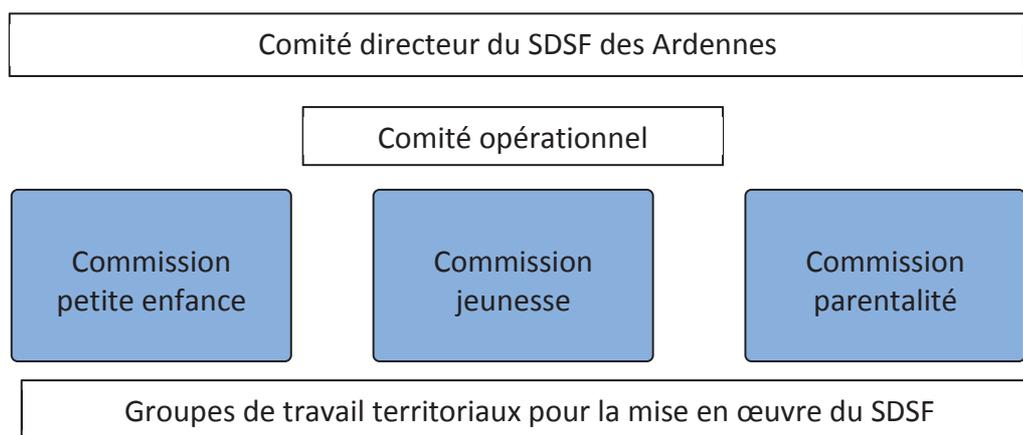
- le nombre de jeunes contactés sur Internet via le dispositif;
- la diversité des types d'interventions en ligne (mails, messageries instantanées comme Facebook, Snapchat et WhatsApp, échanges via les réseaux sociaux comme Twitter, Instagram ou YouTube, ou encore via les jeux en ligne, les forums...);
- le nombre de jeunes rencontrés après le contact sur Internet ;

# VII – Gouvernance et indicateurs

## La mise en œuvre du schéma

Les signataires du Schéma Départemental de Services aux Familles des Ardennes s'engagent à mobiliser les compétences et les moyens techniques nécessaires à la réalisation des engagements et objectifs définis dans le schéma. Cela dans le respect des compétences, domaines et champs d'intervention qui leur sont dévolus.

Afin de pouvoir conduire les objectifs portés par le schéma, les signataires décident d'arrêter la gouvernance suivante :



### Le comité directeur :

- \* Présidé par l'État.
  - \* Co présidé par le Conseil départemental et la Caf
  - \* Missions :
    - Définir des orientations stratégiques sur les domaines intégrés au SDSF.
    - Approuver les objectifs.
    - Suivre et évaluer la mise en œuvre du schéma.
  - \* Composition :
    - Préfet ou son représentant (président)
    - Président du Conseil départemental ou son représentant et président du Conseil d'Administration Caf ou son représentant (vice-président)
    - Directeur Caf ou son représentant
    - Président MSA ou son représentant
    - Directeur MSA ou son représentant
    - DASEN
  - \* Présidents des associations de Maire ou EPCI
  - \* Secrétariat : Caf
- Périodicité de réunion : Annuelle

## Le comité opérationnel :

- \* Missions :
    - Définir et valider les territoires prioritaires.
    - Définir des objectifs et plans d'action concertés et partagés.
    - Assurer le suivi et l'évaluation du schéma.
    - Préparer les réunions du comité directeur.
  - \* Composition :
    - DDCSPP
    - DASEN
    - Directeur Caf ou son représentant
    - Directeur général des services du conseil départemental ou directeur des solidarités.
    - Représentants EPCI
  - \* Secrétariat : Caf
- Périodicité de réunion : Semestrielle

## La commission petite enfance

Missions	Composition	Animation et secrétariat	Rythme de réunion
<ul style="list-style-type: none"> <li>• A partir du diagnostic, proposer la mise en place d'action afin d'améliorer l'accessibilité des services aux familles et rendre homogène l'offre de service sur l'ensemble du département</li> <li>• Coordonner les travaux des groupes territoriaux thématiques</li> <li>• Evaluer la partie petite enfance du SDSF</li> <li>• Crèches AVIP</li> <li>• Déployer les crèches à vocation d'insertion professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat : DASEN et DDCSPP</li> <li>• CAF</li> <li>• Conseil départemental</li> <li>• MSA</li> <li>• Associations départementales des maires</li> <li>• EPCI</li> <li>• UDAF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation : Caf et CD</li> <li>• Secrétariat : Caf et CD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins deux réunions dans l'année.</li> </ul>

## La commission jeunesse

Missions	Composition	Animation et secrétariat	Rythme de réunion
<ul style="list-style-type: none"> <li>• A partir du diagnostic, proposer la mise en place d'action afin d'améliorer l'accessibilité des services aux familles et rendre homogène l'offre de service sur l'ensemble du département</li> <li>• Coordonner les travaux des groupes territoriaux thématiques</li> <li>• Evaluer la partie jeunesse du SDSF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat : DASEN et DDCSPP</li> <li>• CAF</li> <li>• MSA</li> <li>• Conseil départemental</li> <li>• Associations départementales des maires</li> <li>• EPCI</li> <li>• FRANCAS, Ligue de l'enseignement...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation : Caf et DDCSPP</li> <li>• Secrétariat : Caf et DDCSPP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins deux réunions dans l'année.</li> </ul>

## La commission parentalité

Missions	Composition	Animation et secrétariat	Rythme de réunion
<ul style="list-style-type: none"><li>• A partir du diagnostic, proposer la mise en place d'action afin d'améliorer l'accessibilité des services aux familles et rendre homogène l'offre de service sur l'ensemble du département</li><li>• Organiser les instances nécessaires au fonctionnement partenarial du REAAP et du CLAS</li><li>• Contribuer au développement de la médiation familiale en proposant un plan d'action spécifique</li><li>• Coordonner les travaux des groupes territoriaux thématiques</li><li>• Evaluer la partie petite enfance du SDSF</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etat : DASEN et DDCSPP</li><li>• Conseil Départemental</li><li>• CAF</li><li>• MSA</li><li>• Associations Départementales des Maires</li><li>• EPCI</li><li>• Justice/TGI et PJJ</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Animation : Caf et Conseil Départemental</li><li>• Secrétariat : Caf et Conseil Départemental</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Au moins deux réunions dans l'année.</li></ul>

Les modalités de financement des actions inscrites au schéma départemental de service aux familles des Ardennes.

Les signataires du schéma départemental s'accordent pour mobiliser des moyens financiers en fonction de leurs disponibilités budgétaires respectives et de façon à soutenir, de manière prioritaire, les actions inscrites au présent schéma.

Le financement des actions respecte les procédures de droit commun mise en place par chacun des partenaires pour ce qui est des prises de décisions quant au financement d'actions.

Une annexe indique les outils permettant de connaître les modalités de financement mise en œuvre par chacun des partenaires sur les domaines concernés par le précédent schéma.

### Suivi et évaluation du schéma

Les signataires s'accordent pour reconnaître l'importance d'une évaluation régulière des actions mises en œuvre par ce schéma et du schéma en tant que tel.

Ils décident de s'appuyer également sur les indicateurs issus de la Convention d'Objectifs et de gestion 2013-2017 de la branche Famille pour une évaluation plus globale. Le cas échéant ces indicateurs pourront être revus une fois la prochaine COG de la branche famille signée.

L'année de base retenue est l'année 2015, dernière année pour laquelle l'ensemble des données étaient disponibles.

Accueil du jeune enfant						
Indicateurs	Données					
		2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de places EAJE – Places nettes créées	Accueil collectif	719	706 (5 créations en 2016)			
	Accueil familial	150	150			
	Accueil parental	0	0			
	Jardin d'enfants	0	0			
	Micro crèche PSU	0	0			
Part des enfants accueillis en EAJE et issus d'une famille en situation de pauvreté		38,40 %	40,57 %			
Nombre d'EAJE et d'assistants maternels présents sur mon-enfant.fr		41 structures 2 crèches familiales 1212 Assmat	41 structures 2 crèches familiales 1212 Assmat			
Part d'enfants accueillis en EAJE porteurs de handicap		1,47 %	0,34 %			
Ecart de taux de couverture entre l'intercommunalité la mieux couverte et la moins bien couverte		76,63 % 37,55 % = 39 points	ND			
Nombre d'assistants maternels en activité au moins une fois dans l'année		1 477	ND			
Nombre d'enfants de moins de 6 ans gardés par une assistante maternelle		3 951	ND			
Nombre d'assistants maternels par ETP RAM		216	ND			

Parentalité					
Indicateurs	Données				
	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de LAEP	8	8			
Taux de couverture LAEP	1 LAEP pour 2 623 enfants de 0 à 5 ans	ND			
Amplitude horaire moyenne LAEP	234,75	227,69			
Nombre d'enfants différents accueillis en LAEP	285	339			
Nombre d'enfants accueillis en moyenne dans l'année par LAEP	35	42			
Nombre de familles différentes fréquentant les LAEP	208	287			
Nombre de porteurs de projet REAAP	17	17			
Nombre d'actions REAAP	29	26			
Nombre de familles touchées	762	ND			
Taux de recours aux REAAP	2,08 %	ND			
Nombre de porteurs de projets CLAS	16	17			
Nombre d'actions (collectifs) CLAS	53	ND			
Nombre d'initiatives parentalité sur mon-enfant.fr	28	28			
Nombre de services espaces rencontres	1	1			
Nombre de médiations familiales réalisées	34	66			
Nombre d'affaires nouvelles soumises au JAF	1 879	ND			
Taux de recours	1,81 %	ND			
Mise en place du site parents 08	0	0			

Jeunesse					
Indicateurs	Données				
	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'accueils jeunes	4	5			
Nombre d'accueils extrascolaires	109	110			
Nombre d'accueils périscolaires	70	71			
Total ALSH	183	186			
Nombre moyen d'enfants par ALSH	ND	ND			

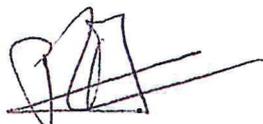
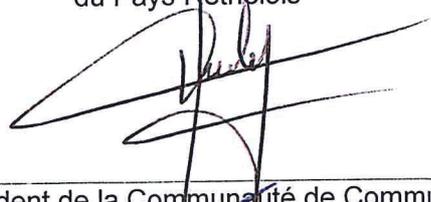
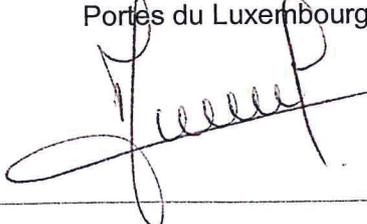
Source : Système d'Information Décisionnel Caf et Indicateurs de Mesure de l'Accueil de Jeunes Enfants Caf (IMAJE)

### Durée, modification et résiliation du contrat

Chaque année, les parties signataires s'engagent à procéder si besoin, par voie d'avenant, à des ajustements. L'avenant précise toutes les modifications apportées au contrat d'origine. Le présent schéma peut être résilié par l'une ou l'autre des parties signataires, sous réserve du respect d'un délai de préavis de six mois, formalisé par lettre recommandée avec avis de réception.

Le schéma départemental couvre la période 2017-2020.

Fait à Charleville-Mézières, le 28 juin 2017 en 16 exemplaires.

<p>Le Préfet des Ardennes</p> 	<p>le Directeur de l'Education Nationale</p> 
<p>Le Président du Conseil Départemental des Ardennes</p> 	<p>Le Président de l'UDAF des Ardennes</p> 
<p>Le Président de la CAF des Ardennes</p> 	<p>Le Directeur de la CAF des Ardennes</p> 
<p>Le Président du Conseil d'administration de la MSA Marne-Ardennes-Meuse</p> 	<p>Le Directeur de la MSA Marne-Ardennes-Meuse</p> 
<p>Le Président de la Communauté d'agglomération Ardennes Métropole</p> 	<p>Le Président de la Communauté de Communes Ardennes Rive de Meuse</p> 
<p>Le Président de la Communauté de Communes Ardennes Thiérache</p> 	<p>Le Président de la Communauté de Communes Argonne Ardennaise</p> 
<p>Le Président de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises</p>  	<p>Le Président de la Communauté de Communes du Pays Rethélois</p> 
<p>Le Président de la Communauté de Communes Portes du Luxembourg</p> 	<p>Le Président de la Communauté de Communes Vallées et plateaux d'Ardennes</p>  <p>Alexis DESPAIN</p>